

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 mars 2023

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 45.

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 21h58.

Etaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°3), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°5 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°14 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chauenne : M. Alain ROSET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°11 incluse) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR Saône : M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°20 incluse) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Pascal DERIOT Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY.

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, M. Philippe CREMER, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Romain VIENET Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferland-le-Château : Mme Lucie BERNARD Noironte : M. Claude MAIRE Novillars : M. Bernard LOUIS Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Vaire : Mme Valérie MAILLARD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN.

Secrétaire de séance : M. Sébastien COUDRY.

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Juliette SORLIN, Mme Nathalie BOUVET à M. Jean SIMONDON, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY, Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°20), M. Jean-Hugues ROUX à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°15), Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Gilbert GAVIGNET à Mme Catherine BARTHELET, M. Franck BERNARD à M. Jean-François MENESTRIER, Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, M. Patrick CORNE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Lucie BERNARD à M. Henri BERMOND, M. Claude MAIRE à M. Olivier LEGAIN, M. Frank LAIDIE à M. Denis JACQUIN, Mme Nadine DUSSAUCY à M. Jean-Paul MICHAUD, M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Benoit VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (à partir de la question n°21), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Yves GUYEN, Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

## RELEVÉ DE DECISIONS

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes :

### 1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 15/12/2022 – Approuvée

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme M. Sébastien COUDRY comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil de Communauté du 15 décembre 2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### 2 - Installation de Conseillers Communautaires et désignations dans diverses structures – Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales pour les désignations énoncées ci-après ;
- installe M. Saïd MECHAÏ comme Conseiller Communautaire titulaire de la commune de Besançon ;
- se prononce favorablement sur la désignation de M. Saïd MECHAÏ comme :
  - membre titulaire de la Commission n°7 « Proximité, Santé, Culture et Sport » ;
  - représentant titulaire de GBM au sein du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement ;
  - représentant suppléant de GBM au sein du Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine ;
  - représentant suppléant de GBM au sein du Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le traitement des déchets.
- installe M. Alain ROSET comme Conseiller Communautaire titulaire de la commune de Chaucenne ;
- se prononce favorablement sur la désignation de M. Alain ROSET comme :
  - membre titulaire de la Commission n°2 « Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique » ;
  - représentant titulaire de GBM au sein de la Mission Locale Espaces Jeunes du bassin d'emplois de Besançon
  - représentant suppléant de GBM au sein du Syndicat mixte du parc scientifique et industriel de Besançon.
- installe M. Yohann PERRIN comme Conseiller Communautaire suppléant de la commune d'Avanne-Aveney ;
- installe M. Samuel VUILLEMIN comme Conseiller Communautaire suppléant de la commune de Chaucenne.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### 3 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil – Approuvée

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions prises par le Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

### 4 - Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil – Approuvée

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

### 5 - Débat d'Orientations Budgétaires 2023 – Approuvée

Le Conseil de Communauté a débattu des Orientations Budgétaires 2023.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de la tenue de ce débat par une délibération spécifique, de l'existence d'un rapport détaillé et d'annexes concernant l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs et le rapport annuel en matière de Développement Durable, ainsi que du rapport spécifique concernant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 114

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

### 6 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – Approuvée

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

### 7 - Aide humanitaire en Turquie et Syrie suite au séisme des 5-6 février 2023 - Subvention exceptionnelle à l'association pompiers d'urgence internationale – Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € aux Pompiers d'urgence internationale (PUI).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### 8 - Bilan de la CCSPL 2022 – Approuvée

Le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan des travaux 2022 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

### 9 - Liste des Emplois Permanents au 1er janvier 2023 – Grand Besançon Métropole – Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- adopte la liste des emplois permanents au 01/01/2023,
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**10 - Etat annuel des indemnités perçues par les Conseillers Communautaires de Grand Besançon Métropole – Approuvée**

Le Conseil de Communauté prend connaissance de l'état annuel des indemnités perçues par les Conseillers Communautaires au titre de leurs mandats communautaires et des mandats exercés au sein des syndicats mixtes et pôles métropolitains, ainsi que dans les sociétés d'économie mixte ou sociétés publiques.

**11 - Bilan de la formation des Conseillers Communautaires de Grand Besançon Métropole pour l'année 2022 – Approuvée**

Le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan de formation des élus communautaires de Grand Besançon Métropole pour l'année 2022 et débat sur la formation des conseillers communautaires.

**12 - Nouvelles modalités de remboursement des frais liés à la formation des élus – Approuvée**

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modifications proposées en matière de remboursement des frais de formation des élus.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**13 - Accord-cadre relatif à l'achat de fournitures administratives - Autorisation de signature du lot n°3 – Fournitures administratives – Approuvée**

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A la majorité des suffrages exprimés (3 contre et 2 abstentions), le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le lot n°3 de l'accord-cadre d'achat de fournitures administratives avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir FIDUCIAL BUREAUTIQUE, pour un montant maximal annuel de 141 250 € HT.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 108

Contre : 3

Abstentions : 2

Conseiller intéressé : 0

**14 - Prestation de services traiteurs pour le compte de l'ensemble des services de Grand Besançon Métropole, de la Ville de Besançon et du CCAS de la Ville de Besançon – Approuvée**

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec les 8 entreprises maximum déclarées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres, pour le lot n° 1.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**15 - Convention avec la commune de Moncey et la Communauté de Communes Doubs Baumoises pour la réalisation de missions techniques en assainissement sur le système d'assainissement de Venise – Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la pertinence de la convention correspondante et son contenu,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**16 - Choix du mode de gestion du camping d'intérêt communautaire Besançon-Chalezeule – Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le renouvellement de la concession de service public pour la gestion du camping d'intérêt communautaire de Besançon-Chalezeule.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**17 - Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises (SRDEII) – Aide à l'immobilier et aide aux entreprises – Convention avec la Région – Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le conventionnement entre Grand Besançon Métropole et la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre des aides à l'immobilier d'entreprises,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**18 - Convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle avec l'Office de Tourisme du Grand Besançon (OTC) 2023-2025 – Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le conventionnement triennal 2023-2025 avec l'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

**19 - Convention d'application annuelle avec l'Office de Tourisme du Grand Besançon (OTC) pour l'année 2023 – Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention d'application annuelle 2023 entre GBM et l'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon, en déclinaison de la convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle 2023-2025,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

## 20 - Partenariats en matière de promotion du tourisme 2023 – Approuvée

Le Conseil de Communauté prend connaissance de la poursuite des partenariats en matière de promotion du tourisme pour 2023 et à verser les participations correspondantes.

## 21 - Conventionnement pour l'entretien des sentiers de randonnée pédestre d'intérêt touristique (niveau 2) – Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention avec le Département et les partenaires pour l'entretien des sentiers de niveau 2 sur le territoire de GBM.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## 22 - Participation d'AKTYA et de SEDIA au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) 2022 – Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention avec AKTYA pour formaliser sa participation financière d'un montant de 1 250 € au bénéfice de Grand Besançon Métropole dans le cadre du Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) 2022,
- se prononce favorablement sur la convention avec SEDIA pour formaliser sa participation financière d'un montant de 6 000 € au bénéfice de Grand Besançon Métropole dans le cadre du Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) 2022,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

## 23 - Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences – Soutien 2023 – Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association « Réussite Emploi Franche-Comté » à hauteur de 30 000 € pour l'opération Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## 24 - Mission locale - Soutien 2023 – Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien à la Mission Locale à hauteur de 195 745 € pour participation aux frais de fonctionnement et pour la réalisation des objectifs fixés par la convention pour l'année 2023,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la participation financière.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 13

**25 - Equipements touristiques d'intérêt communautaire - Approbation des tarifs 2023 - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la grille tarifaire proposée par le concessionnaire SDH pour le camping de Besançon-Chalezeule pour l'année 2023,
- l'augmentation des tarifs et les ajustements de période proposés pour les haltes fluviale et en conséquence, la nouvelle grille tarifaire à compter de 2023,
- les compléments tarifaires proposés pour la base de loisirs d'Osselle, pour la saison 2023, et en conséquence valide la nouvelle grille à compter de 2023,
- la reconduction du partenariat avec le CRIJ (tarif carte Avantages Jeunes base de loisirs Osselle) et autorise Mme la Présidente ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

**26 - Service public de l'insertion et de l'emploi - Soutien à la démarche portée par le Département du Doubs - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante,
- se prononce favorablement sur le plan d'actions proposé.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**27 - Projet d'Aménagement d'une aire de très grand passage à Chemaudin-et-Vaux - Engagement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le périmètre de l'opération,
- approuve le projet d'aménagement d'une aire de très grand passage à Chemaudin-et-Vaux,
- approuve le principe de recourir à la procédure d'expropriation, si nécessaire, et autorise à cette fin Madame la Présidente à lancer les démarches utiles pour obtenir :
  - la déclaration d'utilité publique du projet valant mise en compatibilité des PLU de Vaux-les-Prés et de Champagney,
  - la déclaration de cessibilité des biens indispensables à sa réalisation,
  - toutes autres décisions réglementaires (autorisation, avis, déclaration) nécessaires à la réalisation de ce projet (législation environnementales, loi sur l'eau, archéologie préventive notamment).
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à saisir Monsieur le Préfet afin qu'il diligente :
  - un examen conjoint de l'État, de GBM, des communes concernées et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme,
  - les enquêtes publiques et parcellaires utiles.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**28 - Actualisation et modification des modalités d'application du fonds « Actions de sensibilisation au développement durable » – Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le changement de dénomination du fonds « Actions de sensibilisation au développement durable » en fonds « Développement durable »,
- les nouvelles modalités d'application du fonds.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

**29 - Signature d'une convention avec France active Franche-Comté dans le cadre de la démarche Générateur Bourgogne-Franche-Comté pour l'accompagnement de communes dans la mise en œuvre de projets solaires en autoconsommation collective – Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention avec France active Franche-Comté dans le cadre de la démarche Générateur Bourgogne-Franche-Comté pour l'accompagnement de communes dans la mise en œuvre de projets solaires en autoconsommation collective,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante et à solliciter les subventions possibles pour l'accompagnement de projets d'autoconsommation collective.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**30 - Réseau de chaleur Besançon OUEST - Signature de l'avenant n°3 au contrat de concession avec CELSIUS – Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'avenant n°3 au contrat de concession avec CELSIUS,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**31 - Réseau de chaleur Besançon OUEST - Cogénération ENGIE - Avenants au Bail Emphytéotique Administratif et à la convention de fourniture de chaleur – Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des avenants à conclure,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant au Bail Emphytéotique Administratif et l'avenant à la convention de fourniture de chaleur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**32 - Réseau de chaleur Besançon OUEST - Signature d'une nouvelle convention de fourniture de chaleur UVE – Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de la convention à conclure avec le SYBERT et l'Exploitant Réseau,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant et la nouvelle convention.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 113 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**33 - Taxe "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI)" - Validation du montant du produit de la taxe pour l'exercice 2023 – Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités de calcul et le montant du produit de la taxe GeMAPI d'un montant de 549 701,80 €, au titre de l'exercice budgétaire 2023,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en place de la taxe et à signer les documents correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 113 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**34 - GeMAPI - Convention avec le Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon (SMAMBVO) - Programme 2023 d'interventions sur les affluents de l'Ognon – Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de partenariat à engager avec le Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon (SMAMBVO), en 2023, pour des interventions sur les affluents de l'Ognon présents sur le territoire de GBM,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 113 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**35 - Programme investissement éclairage public 2023 - Secteur urbain et périurbain – Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la sollicitation des subventions auprès du SYDED et de tout partenaire susceptible de participer à ces opérations, la collectivité s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 113 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**36 - Validation du programme de requalification et de création de voirie – Approuvée**

A la majorité des suffrages exprimés (10 contre et 4 abstentions), le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la validation du programme de requalification/création de voirie.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés  
Pour : 99 Contre : 10 Abstentions : 4

Conseiller intéressé : 0

**37 - Validation du programme de gros entretien et de renouvellement (GER) – Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la validation des programmes de gros entretien et de renouvellement (GER).

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 113 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**38 - Réalisation d'une voie cyclable entre Pirey et Besançon - Demande de subventions – Approuvée**

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet et le plan de financement,
- se prononce favorablement l'intention de réaliser cet itinéraire cyclable,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir pour la réalisation de ces itinéraires cyclables.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 1

Conseiller intéressé : 0

**39 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil, d'éclairage public et de télécommunications - Rue des lucelles à Montfaucon – Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer :
  - o la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe ;
  - o la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
  - o les conventions nécessaires au bon déroulement de cette opération avec Orange.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**40 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil, d'éclairage public et de télécommunications - Route de la gare à Larnod – Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux tels que définis,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer :
  - o la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage,
  - o la convention financière relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
  - o les conventions nécessaires au bon déroulement de cette opération avec Orange.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**41 - Avenant n°9 au marché de mise à disposition, installation, maintenance et nettoyage de mobiliers urbains d'information et de publicité, d'abris destinés aux usagers en déplacement et de stations vélos – Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'avenant n°9 au marché de mise à disposition, installation, maintenance et nettoyage de mobiliers urbains d'information et de publicité, d'abris destinés aux usagers en déplacement et de stations vélos, annexé au rapport,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ledit avenant.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 113                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

**42 - Commune d'Osselle-Routelle - Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Prescription de la procédure et définition des modalités de concertation – Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prescrit la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Osselle-Routelle selon des conditions définies,
- soumet à la concertation de la population et autres personnes concernées le dossier de révision selon les modalités définies.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 113                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

**43 - Commune de Besançon - Rue du Barlot - Création d'une zone de Projet Urbain Partenarial (PUP) – Approuvée**

A la majorité (10 contre), le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'instauration d'une zone de PUP, couvrant trois emprises foncières le long de la rue du Barlot pour une durée de 15 ans à l'intérieur de laquelle les propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs participeront dans le cadre de convention PUP à la prise en charge financière des équipements publics à réaliser.

Rapport adopté à la majorité  
Pour : 103                      Contre : 10                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

**44 - Convention pluriannuelle 2023-2025 et programme de travail 2023 avec l'Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AUDAB) – Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du projet de programme de travail AUDAB pour l'exercice 2023 et du tableau indicatif des lignes d'études,
- se prononce favorablement sur la convention partenariale pluriannuelle 2023-2025, qui lie Grand Besançon Métropole et l'AUDAB et détermine le concours financier de Grand Besançon Métropole à l'AUDAB, à hauteur de de 390 000 € pour l'année 2023.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 97                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 16

**45 - Pacte pour l'émancipation de la jeunesse de Planoise – Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du Pacte pour l'émancipation de la jeunesse de Planoise,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se référant aux déclinaisons dudit pacte.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 113                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

46 - Motion pour un moratoire sur la non-éligibilité des terrains sportifs au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) – Approuvée

A l'unanimité, le Conseil communautaire souhaite faire part au Gouvernement des difficultés liées à l'exclusion de ces dépenses de l'assiette d'éligibilité du FCTVA et demande au moins un moratoire sur la non-éligibilité des terrains sportifs au FCTVA, en soutien à l'investissement des collectivités.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Affiché à Besançon, le 07/03/2023

Pour la Présidente,  
Par délégation,  
La Cheffe du service Assemblées GBM,

Sandrine CESBRON 

**Communauté urbaine  
Grand Besançon Métropole**

**Procès-verbal**

**Conseil de Communauté**

**Séance du jeudi 2 mars 2023**

*Salle de conférence de la CCIT du Doubs*

**Communauté urbaine  
Grand Besançon Métropole**

**Conseil de Communauté  
Séance du jeudi 2 mars 2023**

*Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle de conférence de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.*

*La séance est ouverte à 18h02.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Mesdames et messieurs, chers collègues, bonsoir. Je vous propose d'ouvrir la séance. Tout d'abord, je vous donne les pouvoirs. Frédérique BAEHR va donner son pouvoir après son départ à Julie CHETTOUH. Guillaume BAILLY (jusqu'à son arrivée) donne pouvoir à Laurence MULOT, Nathalie BOUVET à Jean SIMONDON, Abdel GHEZALI (jusqu'à son arrivée et après son départ) à Sébastien COUDRY, Valérie HALLER à François BOUSSO, Pierre-Charles HENRY (jusqu'à son arrivée) à Christine WERTHE, Myriam LEMERCIER à Marie LAMBERT, Carine MICHEL (après son départ) à Nicolas BODIN, mais Nicolas BODIN étant souffrant, il est absent. Elle donne donc son pouvoir à Kevin BERTAGNOLI. Françoise PRESSE donne pouvoir à Nathan SOURISSEAU, Karima ROCHDI (après son départ) à Agnès MARTIN, Jean-Hugues ROUX à Yannick POUJET, Claude VARET à Ludovic FAGAUT, Sylvie WANLIN à Marie ZEHAF, Alain BLESSEMAILLE à Jacques KRIEGER, Franck BERNARD à Jean-François MÉNÉSTRIER, Lucie BERNARD à Henri BERMOND, Claude MAIRE à Olivier LEGAIN, Nadine DUSSAUCY à Jean-Paul MICHAUD, Pascal ROUTHIER à Anne BIHR, Ludovic BARBAROSSA à Yves GUYEN, Valérie MAILLARD à Fabrice TAILLARD et Nicolas BODIN à Julienne SORLIN.  
Par ailleurs, Jamal-Eddine LOUHKIAR est excusé.

**M. JACQUIN.-** J'ai la procuration de Franck LAIDIÉ.

**M. BOUSSET.-** J'ai celle de Martine LÉOTARD.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est noté. Y a-t-il d'autres pouvoirs ? Benoît VUILLEMIN donne pouvoir à Daniel HUOT à partir de son départ. Merci beaucoup. S'il n'y en a pas d'autres, je voulais simplement vous dire que nous avons trouvé qu'il était intéressant pour tous que vous puissiez entendre parler du PMT.

*S'adressant à Agnès FOURCOT.* Il me semblait important de pouvoir vous inviter pour présenter tout le travail réalisé et l'excellence vers laquelle cela amène le territoire. En effet, vous êtes un acteur essentiel de l'implantation et de la stimulation de cette excellence sur notre territoire. Je vous propose donc de prendre la parole dès à présent.

<b>PRÉAMBULE</b>
------------------

Présentation d'une structure partenaire : PMT Innovation (ex-pôle des Microtechniques)
--

*Une présentation est projetée en séance.*

**Mme FOURCOT.-** Merci, Madame la Présidente, de m'avoir conviée pour présenter les actions du PMT. Elles seront centrées ce soir essentiellement sur la santé. Le PMT valorise notamment la filière santé du territoire. Pour ceux qui ont connu l'ancien nom, le PMT est l'ex-pôle des Microtechniques. Nous ne renions pas le passé des microtechniques, mais nos adhérents santé ne s'y retrouvant que peu, comme EY pour Ernst & Young, nous avons décidé d'abrégé en PMT.

Nous sommes un pôle de compétitivité. Il s'agit d'une association labellisée par l'État, qui a pour vocation à rapprocher la recherche, l'innovation, les start-up, les industriels, notamment via un projet collaboratif, et à les accompagner dans leur croissance. Nous sommes labellisés depuis 2005, date du lancement de ce dispositif. Notre siège est à Besançon et nous couvrons toute la Bourgogne-Franche-Comté, avec un budget financé à peu près à 50-50 par des financements publics, notre principal financeur étant la Région Bourgogne-Franche-Comté suivie de Grand Besançon Métropole – et nous vous en remercions – par des financements privés, c'est-à-dire les cotisations de nos membres, les prestations et les événements que nous organisons.

Nous sommes 11 pour suivre environ 240 adhérents industriels sur l'ensemble de la région. Nous fédérons principalement deux filières : la filière aéronautique-spatial-défense et la filière santé sur laquelle je me centrerai plus précisément aujourd'hui. Notre vocation est de catalyser l'innovation, d'accélérer le business et d'accompagner les transitions (élément nouveau) auprès des entreprises industrielles en Bourgogne-Franche-Comté. Nous développons également de nouvelles offres sur ces transitions en plus de notre métier de base sur l'innovation. Nos 240 adhérents sont présents sur toute la chaîne de valeurs. Ce sont pour 70 % des industriels. Par rapport à d'autres pôles de compétitivité en France, c'est assez spécifique, car il y a souvent beaucoup plus de services. Nous avons environ 20 % de services très spécialisés, notamment dans le conseil réglementaire, 6 % qui relèvent du système de recherche d'innovation, notamment les laboratoires, centres de recherche et autres écoles d'ingénieurs, et 4 % d'institutionnels, c'est-à-dire d'autres pôles et clusters avec qui nous développons des relations particulières qui nous amènent à des adhésions croisées.

Si l'on interroge nos adhérents sur leur marché, ils répondent « la santé » à 68 %. C'est donc le premier marché du pôle. Pour certains, cela va représenter 1 à 2 % de leur chiffre d'affaires. Pour d'autres, cela va représenter l'intégralité de leur chiffre d'affaires, mais cela reste notre premier marché devant l'aéronautique-spatial-défense, le luxe qui reste historique dans la région, les transports terrestres et l'énergie.

Je vais me focaliser maintenant sur la santé. La filière des technologies santé en région Bourgogne-Franche-Comté est historique. Elle découle de cette excellence en microtechnique, notamment pour tout ce qui concerne les dispositifs médicaux, c'est-à-dire tout ce qui ne relève pas du médicament (pansements, seringues, pacemakers...) Cela peut être parfois des choses plus ou moins invasives.

En microtechnique, cela va concerner tout ce qui est du savoir-faire de miniaturisation pour tous ces implants et autres. Tout ce qui est issu du savoir-faire horloger a permis de développer une expertise dans la région. La spécificité de la région vient également de son grand nombre de sous-traitants. Effectivement, nous n'avons pas de start-up phares qui commercialisent à travers le monde. En revanche, il faut savoir que leurs produits sont très souvent produits en Bourgogne-Franche-Comté, deuxième région en termes de nombre de sous-traitants pour les dispositifs médicaux, derrière la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette région est donc réellement essentielle, et c'est un message que j'essaie de faire passer aussi au niveau national, pour la fabrication de ces dispositifs médicaux notamment.

Les forces de l'écosystème sont non seulement la technologie, ce dont je viens de parler, mais ce sont également les biotechnologies, notamment portées par l'Unité Mixte de Recherche (UMR) 1098 Right et l'Établissement Français du Sang (EFS) ici, à Besançon, qui a développé vraiment une expertise internationale sur les médicaments de thérapie innovante. Je pense que la plupart des gens ne connaîtront pas, je ne savais pas moi-même il y a encore deux ans. Ce sont des thérapies issues du vivant ou vivantes elles-mêmes. Par exemple, on peut soigner certaines leucémies en prenant les cellules du sang du patient, on les modifie pour savoir cibler les cellules tumorales et on les réinjecte au patient. Nous sommes donc sur des thérapies extrêmement ciblées et innovantes. Il y a un vrai savoir-faire ici, à Besançon, sur ce sujet. En France, si l'on veut produire ce type de technologie appelée « CAR-T cells », il y a un opérateur privé aux Ulis (Île-de-France) et l'EFS à Besançon. C'est tout.

Nous espérons aussi développer cette filière plus jeune et plus embryonnaire, mais qui a un réel potentiel. En cancérologie et oncologie, nous avons aussi dans la région beaucoup de choses en gérontologie et silver économie, notamment portées par le pôle de Gérontologie et d'Innovation, plusieurs écoles d'ingénieurs, dont une, l'ISIFC (Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté), spécialisée en biomédical, ce qui est assez unique en France, 23 laboratoires de recherche et 3 centres d'investigation clinique qui sont les maillons indispensables pour apporter ces innovations médicales et pharmaceutiques auprès du patient via les centres hospitaliers.

Dans la région, deux centres hospitaliers universitaires (à Dijon et à Besançon) peuvent faire les premières injections chez l'homme, et deux institutions spécialisées contre le cancer, le CGFL (Centre Régional de Lutte contre le Cancer Georges-François Leclerc) à Dijon et l'Institut Régional Fédératif du Cancer (IRFC) à Besançon. Il faut savoir que l'hôpital de Besançon, hors AP-HP (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris), est le premier hôpital en France pour le nombre d'essais cliniques en oncologie. On triche un peu en ne comptant pas les centres de lutte contre le cancer, mais cela reste quand même un indicateur. Si vous pouvez rapporter quelques messages à la maison, nous faisons cela bien à Besançon.

Le rôle de PMT Santé est de promouvoir et de fédérer ce réseau diversifié d'entreprises, qu'elles relèvent de la medtech pour les dispositifs médicaux, des biotechs ou du secteur pharmaceutique pour ces médicaments spécifiques. La bioproduction est la façon de produire ces médicaments vivants. L'industrie pharmaceutique est en pleine mutation. À l'heure actuelle, 94 % des médicaments sur le marché relèvent de la chimie. On les a fabriqués, on a imité le vivant. Si l'on prend ceux en cours de développement, c'est-à-dire en recherche et développement, plus de 50 % sont des biomédicaments, ces médicaments vivants ou issus du vivant. Cela va changer radicalement notre manière de produire les médicaments. La bioproduction sur laquelle notamment il y a de la recherche en lien avec l'institut FEMTO-ST (Franche-Comté Électronique, Mécanique, Thermique et Optique - Sciences et Technologies) ici est une des forces de l'écosystème.

Il s'agit d'avoir à la fois une excellence en recherche biologique et cette science des ingénieurs qui va permettre de les produire, car il y a tout à faire. Quand on produit une poudre pharmaceutique, il est hors de question de faire subir le même traitement à une cellule, car elle ne survivrait pas. C'est inenvisageable. Il faut donc produire des processus dédiés.

Il va falloir réfléchir aussi au contrôle qualité. Une fois que l'on sait synthétiser une cellule, sauf si l'on s'est raté dans le protocole, on a toujours la même. Quand on manipule une cellule, les cellules filles ne seront pas toujours rigoureusement identiques, ou elles n'auront pas toujours le devenir que l'on avait envisagé pour elles. Il va donc falloir aussi développer des dispositifs dédiés. Notre rôle en tant que pôle est d'animer la filière et de la promouvoir auprès de nos partenaires extérieurs et de l'échelle nationale et internationale, notamment en soutenant cette filière française du dispositif médical – mon collègue Benjamin GOIZET travaille beaucoup à mettre en relation les donneurs d'ordre, notamment en Île-de-France, avec nos sous-traitants en région – et de participer à l'élan de la filière française de bioproduction, donc tous ces biomédicaments à thérapie innovante, dont je m'occupe plus particulièrement.

Nous avons en santé 120 industriels adhérents actifs, soit environ un tiers de l'ensemble des entreprises en santé régionale, avec 80 % des fabricants et sous-traitants sur le volet dispositif médical. Nous avons démarré plus récemment en biotech, à partir de 2019. Nous représentons environ 25 % des biotechs à l'échelle régionale. Mon rôle est de manager l'innovation en santé. C'est l'animation et la promotion du centre de développement Bio-Innovation à Besançon. Ma mission est beaucoup plus territoriale. En effet, vous avez la chance d'avoir un outil vraiment dédié au développement de ces thérapies, notamment celles issues du sang, et à cette bioproduction. Ma mission est donc de le faire savoir, de le promouvoir à l'extérieur, d'organiser des animations et d'accompagner les projets qui y sont liés. Nous avons également un accélérateur de start-up, le dispositif propulseur.

Ce dispositif est régional et sectoriel sur les technologies de santé et les smart systems, sachant qu'avec tout ce avec quoi je les alimente, on est à peu près aux deux tiers, voire aux trois quarts des entreprises accompagnées qui sont en santé. Elles bénéficient d'un accompagnement individuel et sur mesure pour identifier leurs points faibles, les choses qu'il faut combler et améliorer pour leur permettre de développer leurs projets. Nous accompagnons ces entreprises notamment sur les levées de fonds, ce qui nous a permis à Besançon d'accompagner l'entreprise Cancell Therapeutics. Cette entreprise a été fondée par deux chercheurs issus de l'Établissement Français du Sang et elle vise à développer justement un de ces médicaments contre la leucémie, dont je vous ai parlé tout à l'heure. Ce sont des médicaments, dont les essais cliniques coûtent extrêmement cher, car ils sont très lourds à produire. Il faut savoir que pour un patient, nous sommes à peu près à 250 000 € la dose. En revanche, dans 80 % des cas, on va le soigner de sa leucémie, alors que l'on est pour l'instant sur des patients en impasse thérapeutique.

Tout cela coûte extrêmement cher et nous avons pu les accompagner sur une levée de fonds de plusieurs millions d'euros, ce qui va leur permettre d'amener ce médicament aux phases commerciales.

Nos adhérents nous rejoignent pour :

- développer leur réseau,
- ouvrir de nouveaux marchés,
- structurer leurs projets,
- améliorer leurs performances,
- enrichir leur vision stratégique.

Je ne vais pas détailler tout cela ce soir. J'ai pris quelques actions marquantes menées auprès de l'écosystème bisontin. Sur le développement du réseau, nous facilitons leur intégration. Je pense par exemple aux entreprises exogènes qui s'implantent à Besançon, notamment en santé. Mon rôle est aussi de les mettre en lien avec les expertises et les savoir-faire locaux, et pour ceux qui sont en phase de prospection, de les convaincre, le cas échéant, que Besançon « is the place to be » pour produire un dispositif médical ou faire de la recherche en biotechnologie. Nous faisons de la promotion sur de nombreux supports, que ce soit sur des salons, des livrets, etc. où l'on peut faire des mises en relation ciblées. Au-delà des petits événements, nous organisons également plusieurs événements phares au niveau de Besançon. Ce sont par exemple les Innovative Therapies Days, congrès scientifique international dédié à ces thérapies innovantes, à ces nouveaux médicaments. Pour la 2<sup>e</sup> édition l'an dernier, nous avons eu 220 participants, dont 16 % d'internationaux. Nous organisons la 3<sup>e</sup> édition au mois d'octobre prochain.

Nous organisons également un événement beaucoup plus connu dans la région. Je veux parler de la Rentrée du DM (dispositif médical) qui est organisée avec l'ISIFC. Il s'agit d'une formation réglementaire pour les fabricants et les sous-traitants de dispositifs médicaux. Nous avons environ 500 participants, nombre maximum pouvant être accueilli par le Kursaal. Nous envisageons de nous développer dans deux ans éventuellement sur d'autres lieux, toujours à Besançon. Néanmoins, pour l'instant, nous sommes plafonnés à ces 500 participants. Il s'agit du plus grand événement de France sur le sujet. La 11<sup>e</sup> édition aura lieu au mois d'octobre prochain. Au-delà du rayonnement en santé, tout cela occasionne des nuitées, et cela fait connaître Besançon à l'extérieur.

Nous participons également à Micronora avec nos collègues de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI). Par ailleurs, je coorganise avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Besançon une journée dédiée à l'innovation clinique. Si vous êtes intéressés par le sujet, nous organisons la 12<sup>e</sup> édition le 12 mai prochain à Bio-Innovation, édition dédiée cette année à l'oncologie.

Sur la partie structuration du projet d'innovation, c'est plus classique pour les pôles. Nous essayons d'identifier les projets qui auraient besoin d'accompagnement et de les aider à structurer leur feuille de route, rechercher les financements. Ce sont donc de nombreuses orientations. Énormément d'argent tombe au niveau de l'État. Que ce soit sur France 2030 ou France 2030 régionalisé, il s'agit d'essayer de les adresser au bon guichet. Pour ma part, je dois essayer de faire en sorte qu'ils ne soient pas en concurrence. J'ai réussi à faire passer les quatre derniers lauréats sur les biomédicaments auprès de différents guichets. C'est ainsi qu'ils ne sont pas non plus en concurrence les uns avec les autres. Cela nous a permis d'avoir quelques succès.

Par exemple, sur l'I-Lab, je sais que DECA-BFC (Dispositif d'Entrepreneuriat aCAadémique de Bourgogne-Franche-Comté) avait accompagné l'entreprise AMAROB Technologies qui développe un robot dédié à la chirurgie des cordes vocales. Malheureusement, dans ceux annoncés ici et que j'ai accompagnés, un certain nombre étant plutôt dijonnais, je ne développerai pas. Toutefois, rassurez-vous, la Franche-Comté est bien servie. Ils ont les feuilles de France 2023. Ils sont bien lauréats, mais le gouvernement n'a pas encore communiqué sur le sujet. Nous développons également tout un réseau de partenaires, notamment avec Medicen, autre pôle de compétitivité qui est la tête de proue de la filière en France, puisque c'est le pôle parisien, avec Polepharma, premier cluster pharmaceutique en Europe avec qui nous collaborons pour certains sujets qui n'ont pas forcément vocation à être développés en propre en région. Je pense par exemple aux compétences RH pour l'industrie pharmaceutique, ce que fait déjà très bien Polepharma. Autant les amener dans la région en partenariat avec eux plutôt que de tout recréer.

En local, ce sont les instituts de recherche, les universités, le CHU de Besançon, bien évidemment, et tout notre écosystème, sans oublier nos financeurs.

J'espère ne pas vous avoir trop ennuyés. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Vous ne nous avez certainement pas ennuyés. Je vous propose de poser vos questions si vous en avez. En tout cas, une chose est certaine, nous savons combien c'est important pour notre territoire, c'est un vrai écosystème, une singularité de notre territoire, un fer de lance. C'est quelque chose, dont il faut parler. C'est pour cela qu'il était important que les uns et les autres vous connaissent bien. C'est notre force sur le territoire.

Chaque fois que nous rencontrons des visiteurs, ministres, secrétaires généraux, les acteurs dans ces domaines disent qu'à Besançon, cette proximité permet de faciliter le montage et le travail ensemble. En effet, on pourrait croire que finalement, un écosystème serait peut-être beaucoup plus pertinent dans des grandes agglomérations, dans de grandes métropoles. Or, ils se connaissent pour la plupart, ce qu'ils aiment bien. Ils savent qu'ils peuvent taper très rapidement à la porte. C'est très facilitant.

Par ailleurs, vous êtes là aussi pour améliorer la structuration et cette facilitation. C'est la raison pour laquelle il est essentiel que vous portiez ce dossier, et je vous en remercie. Y aurait-il des questions ? Je n'en vois pas. Je pense que ce sont des informations que tout le monde va absorber. Je crois que vous n'êtes pas suffisamment connus. Il est donc nécessaire que nous en parlions, parce que c'est essentiel.

Souhaites-tu intervenir, Benoît ?

**M. VUILLEMIN.-** Siégeant au PMT en tant qu'administrateur, je voudrais rappeler que c'est un partenaire majeur pour la promotion de notre territoire. Vous communiquez énormément à l'extérieur pour valoriser notre territoire. Vous êtes donc aussi un acteur majeur de l'attractivité de notre territoire. Je veux rappeler simplement les très bonnes relations que nous avons avec l'équipe dirigeante, avec Renaud GAUDILLIÈRE. Je voudrais saluer aussi la qualité de vos animations. Je représente Grand Besançon Métropole et la Présidente régulièrement lors des Innovative Therapies Days, ce qui nous permet de rencontrer des chercheurs qui viennent du monde entier. Je voulais simplement le signaler, vous en remercier et vous féliciter.

**Mme FOURCOT.-** Merci beaucoup.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci encore, et bravo. Vous direz bien à toute l'équipe combien c'est essentiel. Merci à vous.

*Applaudissements.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je vous propose de commencer par le premier dossier.

<b>Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole</b>
---

Rapport n° 1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 15/12/2022
--

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je propose comme secrétaire de séance Sébastien COUDRY.

Je passe à l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre dernier. Y a-t-il des remarques ?

**M. CROIZIER.-** Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, il y a plusieurs mois, des membres du Bureau alertaient sur une crise qui couvait au travers de la gouvernance de Grand Besançon Métropole. Le choix avait été d'organiser une conférence des maires le 17 décembre dernier afin d'apporter des réponses et de résoudre ces dysfonctionnements.

Cette conférence des maires a été exclusivement réservée aux maires et un certain nombre de conseillers communautaires n'ont pu participer aux échanges. Sauf erreur de ma part, nous n'avons

pas été destinataires ni d'un compte rendu ni des décisions prises. J'aimerais savoir concrètement ce qu'il est ressorti des échanges et quelles mesures sont ou seront prises. Merci à vous.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Effectivement, la conférence des maires réunit les maires, comme son nom l'indique. Elle a permis à toutes les personnes présentes de s'exprimer. Les expressions ont été essentiellement sur plus de fluidité, que ce soit en montant ou en descendant dans les informations qui pouvaient être données. Il a été décidé qu'il y ait un travail beaucoup plus fréquent, en particulier en conférence des maires, pour qu'il puisse y avoir des échanges sur des éléments très pratiques, pour que ces échanges soient très libres, ce que nous avons commencé à mettre en place. Nous devons continuer. J'ai vu combien c'était très efficace, nécessaire et cela nous permettait d'être tous dans une dynamique de territoire. Il a ensuite été constaté qu'il y avait besoin de plus de transmissions de certains éléments, en particulier concernant le travail fait en Bureau. Il a donc été décidé de transmettre aux maires les éléments qui les concernent.

Par ailleurs, il y a aussi une volonté d'être vraiment toujours très ouverts. La proposition qui a été faite à ce moment-là concerne des rendez-vous avec les élus qui veulent me rencontrer de façon personnelle. Il y a donc un rendez-vous le mardi à 8h sous forme de permanence.

De plus, toute personne est invitée, si elle a un doute quelconque, une question, une interrogation, une demande de précision, à avoir des rapports directs et à téléphoner si nécessaire. Je crois que l'élément extrêmement important qui ressort concerne un travail de relation vraiment directe, avec des réunions de secteur qui n'avaient pas pu se tenir la première année. Nous avons mis en place des rendez-vous de secteurs qui permettent de discuter très concrètement avec les uns et les autres des ambitions, des projets, des besoins, etc. De mémoire, la demande concernait la fluidité de l'information.

**M. FAGAUT.-** Le débat étant ouvert sur ce sujet, j'ai été attentif aux propositions retenues lors de cette conférence des maires qui exclut, de fait, certains élus du conseil communautaire. Néanmoins, je voudrais que vous, ou quelqu'un d'autre, puissiez nous apporter des éléments. Nous avons eu écho que circulerait un nouveau courrier cosigné par l'ensemble des Vice-Présidents de l'agglomération, en tout cas les Vice-Présidents périphériques. Vous dites être plus efficaces – je reprends vos mots. Vous parlez de réunions plus fréquentes, votre volonté d'être plus ouverts. À la lecture de ce courrier, il ne semble pas que trois mois plus tard, nous en soyons là. Pourriez-vous détailler un peu tout cela et nous expliquer ce qu'il en est aujourd'hui ? Parce que nous découvrons tout cela de façon inopportune, au détour de discussions, ce qui nous interroge et nous interpelle.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous allons être très clairs. Les Vice-Présidents s'adressent à moi. On peut peut-être regretter qu'ils le fassent par écrit, mais cette habitude s'est prise. Je ne crois pas qu'autre chose soit mieux que de travailler les uns avec les autres pour avancer sur les questions qui se posent à eux. Pour l'instant, je ne les ai pas rencontrés de nouveau pour affiner les questions qui se posent. Nous avons très clairement à en discuter. Pour l'instant, je m'arrête là. Je ne vais pas aller plus loin dans les réponses à apporter concernant des discussions que nous avons les uns avec les autres. Cela étant, il n'y a pas de problème. Les conférences des maires sont des conférences des maires. Nous sommes dans une assemblée. Il y aura autant de conférences des maires qu'il est nécessaire pour pouvoir discuter des questions que nous pourrions avoir à échanger les uns avec les autres.

**M. BAULIEU.-** J'ajoute qu'effectivement, des questions ont été posées de longue date, relayées avec l'appui de nombreux élus communautaires, rappelées oralement, ce que j'ai fait le 17 décembre. Nous n'avons pas reçu de réponse à ce jour. C'est le cas notamment de la création d'un exécutif. L'exécutif, cela veut dire simplement que nous proposons que sur des questions, comme celle consistant à savoir comment notre territoire se positionnera sur la succession à la présidence de SEDIA, un exécutif se réunisse hebdomadairement. Nous proposons que ce soit tous les Vice-Présidents. Pourquoi pas les conseillers communautaires délégués lorsqu'il y a lieu ? Nous n'avons pas de réponse sur cette question qui a été rappelée récemment, et nous y tenons.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous sommes bien d'accord que ce sont les Vice-Présidents de la périphérie. Concernant cette demande de créer un exécutif, il faut être clair. Cela ne peut pas être un exécutif, ou alors je me trompe de définition de ce que peut être un exécutif. Qu'il y ait des rencontres hebdomadaires sur certaines thématiques, évidemment. Quant à la succession de SEDIA, c'est une décision qu'il faudra prendre le 23 octobre. Je pense qu'il y a encore un peu de temps pour en discuter.

**M. BAULIEU.-** Sur ce point précis, certaines choses qui se passent n'attendent pas le 23 octobre. Nous devons donc en parler rapidement.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous en rediscuterons, parce que nous avons encore quelques mois devant nous. Par ailleurs, à un moment donné, concernant les questions posées, nous pouvons reprendre tous les éléments énoncés dans le premier courrier. Nous pouvons de nouveau lister les questions posées et reprises, ce que nous n'avons pas fait en conférence des maires. Cela ne me pose aucun problème. Je veux bien retourner devant une conférence des maires pour reprendre l'ensemble des éléments. Il me semble que lors de cette conférence, la discussion et le dialogue étaient complètement ouverts et toutes les questions ont trouvé leur réponse.

**M. BAULIEU.-** Je suis intervenu en ouverture de la conférence des maires le 17 décembre sur le thème précisément de ce que nous avons écrit de manière résumée, certes, mais de manière très explicite. Je te l'ai d'ailleurs rappelé dans un SMS le 30 janvier avant la conférence des maires du 1<sup>er</sup> février, SMS auquel tu n'as pas fait la moindre allusion.

On peut ne pas avoir un débat plus long ce soir, mais il faut que toute l'assemblée sache que cette question demeure posée. Qu'on l'appelle « exécutif » ou pas, ce n'est vraiment pas la question, mais qu'une réunion hebdomadaire entre les élus du Bureau ait lieu pour traiter de l'actualité nous paraît essentielle.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** J'aime bien les mots, parce que nous sommes dans une assemblée, elle est organisée, réglée, etc. Concernant cette réunion hebdomadaire, ce n'est pas le lieu, mais je rappelle quand même que depuis le début du mandat, il y a eu des choses dans l'organisation, dans le prolongement de ce qui existait dans le mandat précédent, c'est-à-dire des rencontres en ta présence. C'est la première chose. Deuxièmement, je tiens quand même à dire que tous les dossiers, tous ceux qui sont demandés, toutes les propositions faites par les élus, quant à ce qui sort des dispositifs et qui serait des demandes nouvelles, c'est inscrit dans un nouveau groupe de travail que j'ai organisé, parce que j'ai souhaité qu'il y ait un travail collectif. Cela s'appelle le PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement).

Effectivement, des discussions amènent finalement à des débats qui, souvent, se déroulent aussi en assemblée. Il n'y a pas de dossier qui ne soit pas traité de façon collective au bout du compte, puisqu'aucune décision ne pourrait être prise en dehors d'une décision qui serait adoptée ici, en séance. Je vous propose de continuer le travail que nous avons aujourd'hui.

Je n'ai pas fait voter le procès-verbal. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le procès-verbal est approuvé.

#### Rapport n° 2 - Installation de conseillers communautaires et désignations dans diverses structures

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il faut savoir, et je dois le dire, que suite à la démission de Monsieur Maxime PIGNARD de ses mandats de conseiller municipal et de conseiller communautaire de la Ville de Besançon à compter du 23 décembre 2022, conformément à l'article L. 270 du Code Électoral, Monsieur Saïd MECHAÏ, candidat suivant sur la même liste devient conseiller municipal de la Ville de Besançon, mais aussi, de fait, conseiller communautaire de Grand Besançon Métropole.

*S'adressant à Saïd MECHAÏ.* Je vous félicite pour cette entrée dans notre assemblée.

Ensuite, suite à la démission de Madame Valérie DRUGE de son mandat de conseillère communautaire représentant la commune de Chauenne à compter du 21 décembre 2022 et à la démission de Monsieur Bernard MERGER à compter du 12 janvier 2023, conformément à l'article L. 270 du Code Électoral, Monsieur Alain ROSET, candidat suivant sur la même liste devient conseiller communautaire titulaire de la commune de Chauenne.

*S'adressant à Alain ROSET. Bienvenue.*

Je passe à l'installation de nouveaux conseillers communautaires suppléants. Suite au décès de Monsieur Joël GODARD survenu le 5 janvier 2023, conseiller communautaire suppléant de la commune d'Avanne-Aveney, et conformément à l'article L. 270 du Code Électoral et aux articles L.5211-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yohann PERRIN, candidat suivant sur la même liste devient conseiller communautaire suppléant de la commune d'Avanne-Aveney. Je ne sais pas s'il est dans le public, mais vous lui transmettez nos félicitations.

Pour la commune de Chaucenne, suite à la désignation de Monsieur Alain ROSET comme conseiller communautaire titulaire de la commune de Chaucenne, Monsieur Samuel VUILLEMIN devient conseiller communautaire suppléant de la commune de Chaucenne.

Je vous remercie. Encore une fois, félicitations. Bien sûr, vous avez, de fait, toutes les désignations dans les différentes structures en fonction justement de ces transformations. Je vous propose de soumettre au vote ces désignations. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 3 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil
---

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Vous avez un certain nombre d'actes. Y a-t-il besoin de précisions ?

**M. FAGAUT.-** Merci, Madame VIGNOT. Concernant ce rapport n° 3, je voudrais m'arrêter sur le point n° 9 qui concerne le Projet Urbain Partenarial (PUP) avec Néolia rue du Barlot à Besançon. Ce n'est pas le projet en lui-même qui nous pose problème en tant que tel, avec les 80 logements qui seront apportés sur ce secteur. En revanche, la petite ligne en caractère 6, comme on peut le retrouver parfois dans les contrats d'assurance, nous a fait un peu « tiquer » quand vous parlez de la requalification de la rue du Barlot. Nous vous avons questionné dernièrement sur ce sujet, et encore une fois, nous n'avons pas eu de réponse.

Je voudrais simplement apporter les réponses qui nous ont été données, parce que je suis assez explicite par rapport à cela. On nous dit que la requalification se décidera plus tard et on est incapable de nous dire quels seront les aménagements.

Nous savons très bien, lorsque vous parlez de requalification - nous voyons bien où cela nous mène sur le territoire bisontin -, qu'il y a aujourd'hui un gros mal-être et un gros malaise sur le territoire bisontin, Besançon étant quand même globalement sclérosée à certains endroits et bunkérisée à d'autres.

Cela nous pose un gros problème en termes de requalification lorsque vous employez ce mot. C'est la raison pour laquelle j'alerte aussi l'ensemble des membres du Bureau. En effet, nous n'avons aucune information concernant cela. Il est hors de question pour nous de signer un chèque en blanc. Il est hors de question aussi pour nous de voter ou de travailler les yeux fermés sur ce type de sujet.

De plus, je vais rattacher ce point n° 9 au rapport n° 43 du conseil communautaire d'aujourd'hui, puisque nous voterons ce rapport en l'état, et vous vous douterez bien que nous ne pourrions pas voter pour. Madame ZEHAF, je suis désolé, mais ce sont les mots que vous avez employés dernièrement, même si vous nous avez dit « il faut requalifier, puisque l'on n'a pas le choix, dans le cadre du Projet Urbain Partenarial », nous avons besoin de savoir. Aujourd'hui, nous nous sommes trop fait tromper par rapport à ces mots de requalification sans que nous en ayons clairement les éléments précis par la suite. Encore une fois, pour nous, il est hors de question de signer un chèque en blanc.

**Mme ZEHAF.-** Monsieur FAGAUT, je vais vous répondre comme je vous ai répondu en conseil municipal. Effectivement, c'est dans le cadre d'un PUP dans lequel la collectivité s'est engagée à requalifier la voirie. Aujourd'hui, il est trop tôt pour vous dire ce que nous allons faire. Le projet Néolia n'est pas encore sorti de terre. Une fois que le projet Néolia sera sorti de terre, nous pourrions travailler avec les riverains pour requalifier la voirie. Il y a d'ailleurs de l'autre côté un terrain qui sera acheté sans doute par un promoteur. De toute façon, nous allons nous entendre avec les riverains pour requalifier la voirie. C'est un engagement de la collectivité dans le cadre du PUP.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je pense que c'est un débat du conseil municipal. Je vous propose de valider cette prise de connaissance.

Rapport n° 4 - État des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous besoin de précision ? S'il n'y en a pas, il s'agit également de prendre connaissance.

**Commission n° 01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics**

Rapport n° 5 - Débat d'Orientations Budgétaires 2023

*Une présentation est projetée en séance.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Ce DOB est essentiel, vous le savez. Vous connaissez maintenant l'exercice. Il intervient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et c'est toujours un moment important dans le cycle budgétaire annuel d'une collectivité, et plus généralement dans le débat démocratique de notre Conseil, car c'est aussi l'occasion d'un bilan des actions menées, qui sont nombreuses, et d'une projection sur l'avenir avec de grands projets dans le cadre de notre projet de territoire. C'est bien ce projet que nous avons enrichi encore collectivement en 2022 et à l'issue d'une grande concertation qui a guidé la construction de ce budget et qui continuera à guider la croissance et le développement de Grand Besançon Métropole. C'est bien de cela qu'il est question. C'est son attractivité et son développement.

Le projet de territoire traduit notre volonté collective de construire ensemble un territoire de développement et d'attractivité, ce qui correspond à la notion d'effervescence de notre vocabulaire de projet de territoire, d'ouverture que nous avons traduit en alliance, de cohésion, de solidarité, et bien sûr – et c'est d'actualité – d'accélération des transitions avec notamment la réponse à l'urgence climatique, ce qui est important. En effet, nous vivons un moment extrêmement grave de sécheresse tel que, dans tous les cas, même s'il se mettait à pleuvoir maintenant, nous allons être dans une situation extrêmement critique. Il constitue, à ce titre, à la fois le fil rouge de notre action au quotidien et le cap que nous nous sommes fixé pour l'avenir.

Le projet de budget 2023, comme les budgets précédents et comme les suivants, en est par conséquent la traduction. C'est d'autant plus important que dans un contexte de crises répétées comme nous le connaissons actuellement, avec aujourd'hui une crise énergétique sans précédent et alors même que beaucoup d'autres collectivités sont dans une situation de repli du fait de nouvelles contraintes très fortes, il était essentiel de confirmer notre volonté de toujours continuer à avancer, à accompagner. Notre communauté urbaine a une responsabilité, celle de faire territoire, de faire société, de faire bloc aussi, dans une période complexe où les difficultés peuvent exacerber les tensions et les haines. Le budget 2023 intègre ainsi les contraintes dans lesquelles nous nous trouvons, sans les effacer ni les nier, bien sûr, tout en proposant de nous y appuyer pour aller plus loin, avec un investissement très dynamique et en forte expansion, et en renforçant encore fortement les efforts, par exemple en termes de mobilité douce, d'économies d'énergies, de développement et d'attractivité, qu'elle soit économique, touristique, mais aussi évidemment d'aménagement du territoire.

Je vais laisser la parole à Gabriel BAULIEU pour la présentation détaillée. Néanmoins, si l'on doit résumer en un mot ce projet, c'est une mission quasiment impossible pour 346 M€. Je crois pouvoir dire, pour reprendre un titre de film de Cédric KLAPISCH, qui parle aussi d'ailleurs d'un attachement profond à un territoire, que ce budget accentue et porte « Ce qui nous lie », pour construire ensemble notre présent et notre avenir commun. Quoique l'on en dise, nous sommes bien en train de le construire et la preuve est faite à travers la construction de ce budget.

**M. BAULIEU.-** Merci, Présidente. Je poursuis la présentation avec l'accompagnement d'un diaporama qui nous permet d'aller à l'essentiel. Chacun a pu prendre connaissance du rapport qui vous a été communiqué. Bien évidemment, et cela vient d'être dit, l'année 2023 s'ouvre dans un contexte, une fois de plus, particulièrement inédit. C'est vrai qu'à chaque Débat d'Orientations Budgétaires, depuis quelques années, nous disons que nous connaissons un contexte spécifique, mais d'année en année, les crises s'enchaînent, se multiplient, se diversifient.

Nous venons de traverser une crise sanitaire sans précédent, ou loin dans le temps, qui a impacté les budgets de Grand Besançon de près de 14 M€ en 2020 et 2021, et c'est aujourd'hui face à une crise énergétique conjuguée à une crise inflationniste du côté des matières premières de grande ampleur que nous sommes confrontés, comme les entreprises et les particuliers. Budgétairement, bien évidemment, cela se traduit par une hausse de la facture énergétique de plus de 6 M€ tous budgets confondus, et cela pèse essentiellement sur nos budgets annexes Eau, Assainissement et Transports. Il convient aussi de citer l'impact pour près de 2 M€ tous budgets confondus, des décisions nationales prises en matière de ressources humaines, notamment avec la revalorisation du point d'indice de la Fonction publique de 3,5 %.

Nous ne pouvons dans le même temps que nous réjouir de cette mesure pour le pouvoir d'achat de nos agents, et au regard des enjeux de consolidation de service public, nous sommes nous-mêmes confrontés, comme d'autres, à des problématiques de recrutement. Néanmoins, il n'en reste pas moins que des millions d'euros supplémentaires doivent être financés. À cela s'ajoute une inflation de près de 6 % en 2022, niveau qui n'a pas été atteint depuis le milieu des années 80. C'est vrai que seuls les anciens se souviennent de l'inflation à deux chiffres. Cette inflation, qui devrait rester élevée en 2023, impacte bien entendu l'ensemble de nos champs d'intervention. Face à ce contexte, le choix que nous proposons dans le projet de budget 2023, comme la Présidente vient de le rappeler, est une nouvelle accélération de la mise en œuvre du projet de territoire.

Nous pouvons résumer les choses, si nous reprenons également des formules ramassées, en disant que notre communauté avance et cela se traduit très concrètement. Nous pouvons citer quelques exemples marquants pour commencer. Je ne ferai pas la lecture exhaustive du rapport, mais la rénovation d'envergure du campus de la Bouloie pour plus de 80 M€ vient naturellement en première ligne. En effet, rien qu'en 2023, elle va mobiliser près de 18 M€ à elle seule. Le programme est en pleine phase opérationnelle, avec déjà des projets finalisés ou en cours d'achèvement, comme le lieu de vie des étudiants ou le campus sport. Comme vous le savez, l'enseignement supérieur est un enjeu d'attractivité déterminant pour l'avenir. Par son action, Grand Besançon Métropole entend l'ancrer et favoriser son développement sur son territoire.

D'autres projets émergent très concrètement. Je veux parler de la Grande Bibliothèque pour plus de 75 M€, avec la validation en septembre dernier, dans des délais extrêmement contraints, de l'avant-projet définitif prenant mieux en compte les impératifs de performance énergétique. Le démarrage des travaux est prévu en fin d'année 2023. Par ailleurs, le développement des mobilités douces constitue un autre axe essentiel de mobilisation en 2023, encore renforcé par rapport aux années précédentes. Nous avançons également fortement sur l'aménagement de nouvelles zones de covoiturage, de parkings relais, notamment à Busy ainsi que sur le Pôle d'Échanges Multimodal à Saône et les aires de retournement.

En matière de transport en commun, le Grand Besançon poursuit son engagement avec d'une part la nouvelle tarification pour les étudiants, réduite et adoptée en 2022, qui a un impact de près de 0,9 M€ en année pleine, et d'autre part l'acquisition de nouvelles rames de tramway et l'électrification progressive du parc de bus.

Autre point d'accélération : le programme d'économie d'énergies. Au-delà de la recherche de la maîtrise de la facture énergétique incontournable, il répond à l'objectif de transition du projet de territoire. Le plan de sobriété, notamment avec les extinctions d'éclairage public non seulement dans les communes, mais également dans nos propres locaux, est ainsi complété par des investissements importants : le lancement des études pour la rénovation de La City, l'accentuation mise sur les énergies renouvelables, avec l'extension du réseau de chaleur à l'ouest bisontin, ou encore le projet photovoltaïque sur les Andiers.

Nous consolidons également très fortement le schéma de développement économique, avec pas moins de 5 M€ dédiés à l'aménagement des nouvelles zones et plus de 1 M€ pour la requalification des zones existantes. Notre attractivité se confirme avec l'installation de nouvelles entreprises, par exemple à Témis et aux Marnières, un certain nombre d'entre elles étant citées dans le rapport.

La deuxième labellisation UNESCO sur le savoir-faire horloger nous permet également de concrétiser de belles et fructueuses coopérations.

De même sur le plan touristique, nous renforçons notre soutien à la Citadelle et au Musée des Maisons comtoises et nous lançons la deuxième phase de réhabilitation de la base de loisirs d'Osselle-Routelle qui rencontre un succès de plus en plus vif, notamment auprès du public populaire, de notre territoire. Il témoigne ainsi très clairement de l'avancement de notre communauté de notre projet de territoire, réaffirmant par ailleurs notre rôle de proximité pour une communauté qui accompagne dans la proximité. Cela se lit dans les compétences que nous portons au quotidien, par exemple la voirie, avec pas moins de 16 M€ d'investissement dédiés en 2023, les déchets, l'eau, l'assainissement. Ces trois derniers budgets représentent à eux seuls plus de 70 M€.

Il y a aussi un exemple peut-être moins connu des habitants : les extensions de cimetière pour les coûts partis, puisque nous sommes à nouveau dans une phase d'évolution des compétences.

Cette proximité et cette identité se lisent aussi dans les événements que nous portons et qui nous unissent, de grands événements sportifs internationaux, comme la coupe du monde de cyclocross il y a peu de temps à la Malcombe, Grandes Heures Nature, Livres dans la Boucle et les Mardis des Rives. Un nouveau projet lancé pour 2023 concerne l'aménagement d'un parcours VTT qui sera ouvert à tous, qui permettra tout autant la pratique amateur, que l'entraînement et la compétition.

La politique en matière d'habitat et la politique de la ville sont enfin un aspect important de notre rôle d'accompagnement et de cohésion. C'est un des domaines d'intervention majeurs de Grand Besançon Métropole, avec plus de 8 M€ en 2023, qui recouvrent à la fois les aides en matière d'habitat, la politique en faveur des quartiers et l'accueil des gens du voyage. À cet égard, l'année 2023 marque le lancement pleinement opérationnel du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise, programme de 180 M€ au total, auquel la Communauté Urbaine consacra plus de 20 M€ qui s'ajoutent aux 400 000 € annuels que Grand Besançon inscrit pour le volet fonctionnement du contrat de ville, et notamment en direction de nombreux partenaires associatifs actifs sur le terrain.

Je pourrais continuer bien évidemment longtemps si l'on se reporte au contenu du rapport, car notre action est multiple, avec une palette qui s'enrichit d'année en année.

C'est donc un budget de plus de 346 M€ que nous proposons aujourd'hui, comme le soulignait la Présidente tout à l'heure, avec près de 100 M€ d'investissement mis sur la table, et ce rapport doit être bien mesuré. Presque le tiers de notre budget est à l'investissement. Pour cette année 2023, en crédits ouverts, c'est une augmentation de 14 M€ par rapport au budget précédent. Quand on sait qu'en 2022, 45 % des marchés ont été attribués à des entreprises du territoire grand-bisontin et plus de 75 % à des entreprises de la région, cela donne une image du rôle que nous jouons au quotidien dans le développement du territoire et le soutien à l'économie.

Par ailleurs, nous pouvons nous arrêter aussi sur le contexte national. C'est un passage quasi obligé dans un débat d'orientations budgétaires, parce que cela impacte nos budgets et peut les impacter plus sévèrement encore. En effet, l'ambition et la détermination, dont nous faisons preuve dans ce projet de budget, sont aussi bien évidemment à mettre en regard du contexte national particulièrement incertain. Vous avez à l'écran l'évolution du déficit public et de la dette publique nationale. Tous deux atteignent des niveaux inédits, et encore, là, nos graphiques sont un peu en retard. Nous connaissons tous les derniers chiffres qui ne sont pas à l'écran, mais le seuil des 3 000 Md€ de dette publique a été franchi. Les incertitudes quant à l'impact sur les collectivités locales de cette situation des finances publiques n'ont pas été d'ailleurs complètement levées à l'issue du parcours législatif de la loi de finances.

La suppression de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) qui est cette fois actée aboutit une fois de plus à un délitement du lien de solidarité fiscale des intercommunalités avec leur territoire après la réforme de la taxe professionnelle, puis celle de la taxe d'habitation, avec, qui plus est, des modalités de compensation encore floues pour sa partie variable concernant cette compensation de CVAE. C'est vrai que la TVA qui se substitue à ces recettes, particulièrement avec le mécanisme de compensation de la taxe d'habitation, est à l'heure actuelle particulièrement dynamique, dopée d'une certaine manière par l'inflation. Néanmoins, pour autant, la ressource de TVA serait-elle aussi inépuisable au niveau de l'État ? Nous pourrions presque le croire, puisqu'on supprime les impôts, on les compense par la TVA, mais ce n'est sans doute pas sans fin, sauf à accroître encore les déficits.

De même, nous restons très vigilants quant aux discussions à intervenir sur le premier semestre, et c'est là que je reviens à l'allusion que je faisais tout à l'heure sur la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) qui n'a pas été validée en décembre. Il semble en effet que l'objectif de l'État de limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités à l'inflation diminuée de 0,5 point soit toujours d'actualité. C'est un point de préoccupation majeur, car cet objectif est, quoi qu'il en soit, intenable dans le contexte énergétique et inflationniste actuel. Rappelons aussi que les collectivités portent moins de 9 % de la dette publique et 70 % de l'investissement public, mais c'est vrai que l'État qui doit assumer cette situation de finances publiques dégradée auprès des instances internationales doit donner des gages. Notre crainte de voir parmi ces gages des contraintes peser sur les collectivités est toujours très présente.

Sur la stratégie budgétaire de Grand Besançon, nous poursuivons les axes précédemment mis en œuvre pour le budget principal. Notre stratégie tient en deux axes. Le premier concerne une volonté d'investissement dynamique, ce que je rappelais il y a un instant, avec la réaffectation systématique et intégrale des excédents antérieurs, comme des subventions reçues, et une gestion du PPI en autorisation de programme qui permet une souplesse et une réactivité pour favoriser la consommation des crédits ouverts. Le deuxième est l'indispensable maîtrise de nos dépenses de fonctionnement pour dégager une épargne suffisante et limiter l'endettement.

Le point sur lequel je souhaite insister est qu'une stratégie financière ne peut pas et ne doit pas être hors sol. Ce n'est pas un modèle de pensée unique à plaquer sur toutes les collectivités de manière identique. Une stratégie budgétaire doit – et c'est sa condition de réussite – être adaptée au territoire. Sur le plan financier, Grand Besançon Métropole a une structure budgétaire qui a ses caractéristiques propres, avec une faiblesse structurelle de ses recettes de fonctionnement, en grande partie d'ailleurs liée à l'histoire de sa taxe professionnelle. Nous ne referons pas l'histoire, mais prenons acte de ces conséquences. Nous avons aussi un niveau particulièrement bas de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de l'État, inférieur de 30 % à notre strate. Nous avons également un taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) bien inférieur à la strate, avec peu de marge de manœuvre pour l'activer compte tenu des règles de lien entre les taux.

Nous devons intégrer tout cela comme des préalables, car avec une épargne de gestion faible et un projet de territoire particulièrement ambitieux notamment en investissement, cela nécessite d'être peut-être plus prudents que les autres, et notamment de décaler au maximum la reprise de l'endettement.

Ainsi, je vais prendre un exemple que nous avons déjà cité plusieurs fois. Emprunter 10 M€/an pendant les quatre prochaines années, montant qui semble plus que raisonnable à première vue, reviendrait à alourdir très directement le budget de 3,4 M€/an en moyenne. À titre d'exemple, 3 M€, c'est le montant que nous consacrons annuellement au fonctionnement hors RH en matière culturelle et sportive. C'est aussi 7 % de notre masse salariale. C'est enfin, par exemple, toujours à titre de comparaison, 68 % d'augmentation de la taxe foncière, parallèle qu'il n'est pas inutile de faire. Cet exemple est assez significatif pour montrer la stratégie privilégiée de porter la priorité pour financer l'investissement sur l'optimisation de l'autofinancement et de nos ressources propres, l'emprunt devant constituer un complément maîtrisé, sauf à devoir revoir très nettement à la baisse nos dépenses de fonctionnement, avec un impact fort en termes de politique publique, ou à la hausse de la politique fiscale.

J'ai passé un peu de temps sur ce point, mais il est important que cette spécificité de Grand Besançon Métropole soit bien comprise, car elle guide notre stratégie financière, et c'est un sujet sur lequel nous avons tendance à revenir.

Pour la suite des choses sur lesquelles nous attirons votre attention, en matière de rétrospective, l'année 2022 marque le retour, après les années 2020 et 2021 fortement impactées par la crise sanitaire, à une situation quasi normalisée de dynamique des niveaux d'épargne, en partie grâce à des recettes, notamment de la TVA dopée actuellement par l'inflation. C'est un point positif aujourd'hui, mais ne nous cachons pas non plus le fait que c'est un gros point de fragilité pour demain, car les TVA sont très sensibles au contexte économique. Elles y sont même directement liées. Vous vous souvenez que dans notre dernière décision modificative 2022, nous avons enregistré une recette supplémentaire de 1,3 M€ à ce titre.

Parallèlement, nous avons un niveau d'investissement sur le budget principal en progression constante et rapide, en lien avec l'évolution des compétences et avec la montée en charge de notre PPI de 345 M€ sur les 5 ans, et même 500 M€ si nous y intégrons les budgets annexes, avec d'ailleurs un taux de validation très proche de notre objectif de 70 % que nous nous sommes fixé avec une mobilisation permanente pour atteindre cet objectif. En 2022, tous budgets confondus, nous avons réalisé 71 M€ de dépenses pour l'équipement du territoire, ce qui porte à 900 M€ l'investissement réalisé depuis 2001 par notre Agglomération. Ce point de repère n'est pas inintéressant. C'est d'autant plus important que cela se réalise avec un endettement parallèlement maîtrisé.

Notre détermination collective au service du projet de territoire est d'autant plus essentielle aujourd'hui alors que le budget 2023 s'inscrit – ce n'est une surprise pour personne – dans un contexte de contraintes particulièrement renforcées.

Pour 2023, le changement de contexte nous a donné, il est vrai, comme dans toutes les collectivités, et pas seulement les collectivités, quelques sueurs froides. Le quasi doublement de la facture énergétique et l'inflation élevée, conjugués aux décisions nationales en matière de RH, mais aussi à notre volonté toujours intacte de combler les vacances de postes et de développer l'attractivité des métiers impactent le budget de fonctionnement de près de 5 M€ et représente une hausse de près de 5 %, à mettre en relation – je reviens à ce que je disais précédemment sur les intentions de cadrage par l'État – avec la limite de 3,8 % que l'État comptait imposer en 2023 dans la loi de programmation initialement présentée. C'était les 4,3 % d'inflation, moins les 0,5 %.

Pour autant, il est vrai que nous bénéficions en 2023 de recettes encore dynamiques. La TVA que j'ai évoquée est prévue en hausse de plus de 5 % à ce stade au niveau national, mais c'est également la revalorisation forfaitaire des bases de 7,1 %, même si celle-ci aura un impact important pour les contribuables, faisant d'autant plus regretter le nouveau report de la réforme des modalités de calcul des valeurs locatives, de fiscalité locale en 2028, ou encore le nouveau dispositif de sortie plus progressif du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), ce qui est un peu rassurant pour nous qui sommes toujours à la limite.

C'est dans ce contexte, avec en parallèle une mise sous contrainte poursuivie du fonctionnement demandée à l'ensemble des champs d'intervention, que Grand Besançon Métropole propose uniquement d'aligner en 2023, comme en 2022, le taux de CFE au taux moyen national, ce qui devrait présenter une hausse minimale tout en laissant les autres taux de fiscalité, notamment de foncier bâti, stables (nous passerions de 26,50 % à 26,56 %). Sur les taux inchangés, il y aura bien évidemment l'effet de revalorisation des bases variables selon leur nature, à 5 % pour les unes, 7,1 % pour les autres, comme je l'ai indiqué tout à l'heure.

L'ensemble de ces éléments a permis de confirmer la stratégie financière de Grand Besançon qui reste donc soutenable malgré les contraintes renforcées. Le budget consolidé présente à ce stade des OB de plus 346 M€, hors subventions d'équilibre au budget Transports d'un montant de 14,7 M€, contre environ 321 M€ en 2022, la hausse intervenant à la fois sur le fonctionnement pour faire face au contexte, et sur l'investissement avec la montée en charge de notre PPI, avec – nous l'avons dit – près de 100 M€ prévus pour l'équipement du territoire, excusez du peu. Plus sérieusement, dans un contexte de contraintes très fortes et d'incertitudes encore importantes pour les finances publiques et dans un contexte – cela a été rappelé – où beaucoup de collectivités face à la crise énergétique baissent fortement leur investissement, il est important de prendre la mesure de cette hausse et de l'effort de Grand Besançon Métropole en termes d'investissements qui matérialisent très concrètement la croissance de notre Communauté Urbaine et son rôle d'impulsion.

Sur le budget principal, les dépenses de fonctionnement sont en évolution de 5,5 %, principalement sur l'énergie et la masse salariale, mais également 900 000 € supplémentaires liés d'une part à l'intégration des contraintes d'inflation sur nos activités, et d'autre part à de nouvelles opérations liées à l'animation du territoire en matière sportive et culturelle notamment. Les recettes de fonctionnement sont, elles, en hausse de 5 %, ce qui permet une légère consolidation de notre niveau d'épargne brute, permettant ainsi la confirmation de notre ambition en investissement. En effet, le projet de budget principal prévoit 67 M€ de dépenses d'équipement portant à lui seul une hausse de plus de 8 M€ par rapport à 2022. Notre PPI donnera lieu, comme chaque année, à une actualisation au mois de juin. Cet investissement est financé à 24 % par l'autofinancement et à 57 % par des recettes propres. Comme d'habitude, le besoin d'emprunt sera ajusté lors de la reprise des résultats.

Vous avez ensuite une brève présentation des budgets annexes. Elle sera bien évidemment complétée s'ils le souhaitent, par mes collègues en charge des compétences. Ce qui est marquant à Grand Besançon Métropole, notamment par rapport à nos communes où les budgets annexes sont souvent accessoires en termes de montant financier, c'est leur poids. Les budgets annexes représentent ainsi près de 167 M€, soit un peu moins de la moitié de notre budget, et portent environ 32 M€ de dépenses d'équipement, notamment sur les transports, l'assainissement, l'eau et le chauffage urbain. Enfin, je souligne que le budget Conservatoire, dont nous n'avons plus parlé, étant intégré à partir de 2023 dans le budget principal, seul le budget Transports fait l'objet d'une subvention d'équilibre de 14,7 M€, comme je l'ai dit il y a un instant.

J'en termine de cette présentation. Même si vous l'avez trouvée un peu longue, il y a 346 M€, dont il faut vous raconter l'histoire, ce qui demandait nécessairement quelques minutes. Merci de votre attention.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**M. FAGAUT.-** Merci, Monsieur le Premier Vice-Président, pour cette présentation exhaustive. La présentation des orientations budgétaires doit nous permettre de débattre de la politique proposée par l'exécutif pour l'année 2023 et de manière pluriannuelle jusqu'en 2026. La période que nous traversons est marquée par une grande incertitude dans un contexte géopolitique, économique et climatique inédit, avec la reprise de l'inflation, l'augmentation des taux d'intérêt, auxquels s'ajoute un climat social tendu. À noter également qu'au vu de la dégradation des comptes publics de la nation, l'État entend contrôler l'évolution des dépenses locales et solliciter les collectivités afin de contribuer au redressement des comptes publics.

J'ajouterai enfin, et sans être exhaustif, que le projet de loi de finances pour 2023 a acté la suppression de la CVAE sans que l'on sache exactement quelle en sera la compensation effective pour notre collectivité qui, pourtant, dispose d'une compétence réelle en matière économique.

Au-delà de ces considérations économiques générales, ces orientations budgétaires présentent un niveau d'investissement élevé, qui doit nous permettre d'être aux côtés des acteurs socio-économiques du territoire. Je me réjouis de l'ambition affichée sur le long terme et j'espère retrouver, au moment du vote du budget primitif 2023, la traduction effective de cette ambition. Il faudra en effet que ces intentions soient suivies de réalisations sans retard, car je tiens à rappeler ici ce que j'avais évoqué le 23 juin 2022 : nous avons un taux de réalisation entre 60 et 65 %. On fait croire que nous investissons 67 M€, comme stipulé p.146, au budget principal, mais 27 M€ ne se feront pas si nous nous basons sur les taux de réalisation des années précédentes. Il faut le dire, car en termes d'affichage aux OB et au BP, et à venir avec le compte administratif, entre 35 et 40 % des investissements ne se réalisent pas.

Nous disposons, dans le rapport de présentation des orientations budgétaires, de la liste des projets programmés, avec notamment les dossiers emblématiques de la rénovation globale du campus de la Bouloie, le lancement opérationnel de la Grande Bibliothèque, la rénovation du quartier de Planoise, ou encore l'extension du réseau de chaleur, pour ne citer qu'eux. Oui, le programme semble effectivement ambitieux. Néanmoins, ce choix impliquera un recours plus important à l'emprunt (23 M€ en p.157) et nous serons confrontés à la réalité du marché financier.

Je voudrais m'arrêter un instant sur le PPIF abordé p.107, estimé à 345 M€ sur le budget principal et 500 M€ tous budgets confondus. Ma question est simple. Comment allez-vous financer tout cela ? Nous voyons bien et nous savons bien que tout ne sera pas réalisable. Nous savons bien que certains projets ne se feront pas sur ce mandat. De fait, vous venez ainsi obérer le mandat suivant, et nous voyons bien que tout n'est pas financé à l'horizon de ce mandat. Par conséquent, comment allons-nous faire ?

Vous dites par la suite en p.107, toujours vouloir accompagner au plus proche les habitants pour, je cite, « garantir un service public de proximité, une haute qualité de la vie ». Ensuite, je cite à nouveau « en 2023, sera ainsi poursuivie la requalification des voiries ». Sérieusement, croyez-vous accompagner les habitants dans une haute qualité de vie en déstructurant les rues bisontines et en créant des aberrations totales de voirie ? Vous seriez bien inspirés, comme vous dites, d'aller au plus proche et vous verriez le contresens, sans faire de jeu de mots, que vous générez.

Je pourrais aborder aussi en p.114, lorsque vous évoquez l'extinction de l'éclairage public nocturne des communes et de Besançon avec certains quartiers éteints. Nous partageons le fait de trouver des économies d'énergies dans l'adaptation au changement climatique. Toutefois, cela doit-il se faire au détriment de la sécurité, notamment des bisontins ? Nous proposons de travailler sur des innovations technologiques des candélabres pour réduire cette consommation plutôt que d'éteindre drastiquement. Les habitants des quartiers bisontins concernés nous font part de leur mécontentement. Je ne suis pas certain que nous puissions comparer les extinctions communales aux quartiers bisontins, car les approches de vie sont différentes.

Sur un autre sujet, vous indiquez vouloir mettre sous contrainte la section de fonctionnement en maîtrisant fortement les dépenses, je vous cite, mais vous ne mentionnez en aucun cas les moyens qui seront mis en œuvre pour y parvenir. D'où ma question. Nous disposons en fin de rapport des prémices du budget 2023. En effet, nous ne disposons en termes de perspectives que d'un petit graphique sur l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne qui baissent inexorablement jusqu'en 2028, mais d'aucune donnée sur les hypothèses retenues en matière d'évolution des dépenses de fonctionnement, des recettes, du recours à l'emprunt, ou du niveau d'encours de la dette qui sera atteint en 2028, ce qui est dommage à notre sens.

Enfin, il y a un sujet qui a fait débat dernièrement dans la presse locale et qui a été relayé, et plus largement à l'échelon grand-bisontin, que l'on retrouve, p.116. Où en sommes-nous concernant les infrastructures sportives et culturelles d'envergure comme cette grande aréna multimodale, voire pour les espaces sportifs culturels intermédiaires, dont nous avons tant besoin dans le périmètre grand-bisontin ? Il y a un manque cruel et tous les territoires doivent pouvoir en bénéficier. Aucune référence n'est faite à ce sujet dans le cadre des OB pour ne citer que cela.

Pour conclure mon propos, je retiens qu'aujourd'hui, notre collectivité a des atouts et des moyens, semble-t-il. Cependant, permettront-ils de satisfaire tout ce qui est inscrit au PPIF ? Si vous mentionnez en introduction vos propos formulés lors des vœux pour l'année 2023 de GBM qui étaient, je vous cite « que chacun puisse trouver ici la recette du bonheur », pour ma part, je formule le vœu pour 2023 que le projet de territoire se décline sans remise en cause répétée, de voir un projet d'économie touristique d'envergure développée avec un schéma réactualisé comme je vous l'avais déjà soumis, des débats transparents et des projets de bon sens en matière de mobilité, de requalification des voiries, évitant de nous prendre au dépourvu...

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Monsieur FAGAUT, cela fait cinq minutes.

**M. FAGAUT.-** J'y reviendrai par la suite.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Oui, c'est la règle.

**M. FAGAUT.-** C'est la règle, il n'y a pas de problème. Simplement, concernant ce qu'a évoqué Gabriel BAULIEU, c'est vrai que sur 346 M€, cinq minutes, c'est un peu court.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est la règle. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

**M. MICHAUD.-** Merci. Je ne changerai pas la position que j'avais prise en Bureau. J'avais dit que depuis le début de ce mandat, si nous avons validé le projet de territoire, nous y avons mis beaucoup de souhaits, mais réellement peu de priorisations pour choisir nos politiques. Je vois que nous avons manqué une étape entre le projet de territoire et le PPI, celle d'un vrai débat ici-même, permettant de valider conjointement des priorités. Gouverner, c'est aussi renoncer ou différer pour pouvoir concentrer des moyens là où ils sont nécessaires, pour mettre en valeur notre territoire et lui donner les moyens de son développement et de son attractivité future.

En cette période difficile où les crises se succèdent, nos actions doivent être davantage axées sur ce qui peut accroître les rentrées financières pour notre intercommunalité, ceci pour ne pas alourdir les impôts des ménages et des entreprises. Rappelons que nous sommes déjà champions du monde des prélèvements dans ce pays. Je suis heureux que nous ayons validé en Bureau un nouveau travail sur nos projets d'investissement. J'espère que l'ensemble des communes y sera associé, et je demande un débat en conférence des maires, car, rappelons-le, nous sommes d'abord un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) composé de 68 communes.

Le développement et l'attractivité passent aussi par un rééquilibrage des investissements entre ville-centre et périphérie. Si le bassin urbain doit porter les équipements d'envergure métropolitaine, certains équipements peuvent, doivent être localisés dans les communes portant les centralités quand ils dépassent strictement l'intérêt communal. Des contractualisations avec le Département et la Région nous y invitent pour aider à financer certains projets. Les bassins de proximité du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui identifient des centralités où doivent se développer les services à la population nous y incitent.

Ainsi, la contractualisation avec la Région dans son volet territorial devra permettre les aides pour des projets d'équipement ayant une vocation supracommunale à une échelle locale de bassin de proximité. Étant signataire de ce contrat en tant que Président du SCoT de notre territoire, je serai vigilant à ce que cela soit le cas.

Pendant que nous parlons de moyens, peut-être est-ce aussi le moment de nous poser la question de la direction mutualisée des services pour une vision plus juste de nos orientations ? La position du DGS est compliquée quand il s'agit de prioriser, puisqu'il dépend juridiquement et fonctionnellement uniquement du Maire-Président de Besançon. Au début du mandat précédent, lors de la mise en place de cette mutualisation, j'avais émis de sérieux doutes sur la pertinence de celle-ci. Si cette démutualisation compte tenu de l'imbrication des services peut être compliquée, la création d'un poste de directeur général adjoint en charge de l'équilibre et de l'intérêt de Grand Besançon Métropole et relevant du Bureau devra être étudiée. Enfin, sans l'instauration d'un véritable débat, car dans cette instance, nous validons plus que nous ne proposons, l'avenir de notre établissement pourrait devenir compliqué, et notre charte remise en question.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Je vais donner un élément avant d'autres prises de parole. Ce qui est en train de se dire est très intéressant, parce que c'est totalement en contradiction avec ce qui s'est dit au départ. Du coup, je voudrais juste apporter des éléments de précision sur le fonctionnement de notre assemblée et de notre institution. Je répète que le PPIF est une demande que j'ai faite. Je constate que tout le monde est content de voir ce qui est mis en place, mais si j'ai demandé à ce que ce PPIF ait lieu, pour justement aborder les dossiers tels qu'ils ont été identifiés dans le cadre d'un travail de concertation dans le projet de territoire, le travail n'a pas été piloté par Anne VIGNOT. En effet, il a été piloté par Gabriel BAULIEU avec un certain nombre de Vice-Présidents signataires du courrier que j'ai reçu, je tiens quand même à le dire, mais avec aussi bien sûr des Vice-Présidents de la Ville de Besançon, heureusement.

Je suis toujours étonnée de constater que dans la méthodologie, un travail se fasse. Il a été amené en débat, en discussion. Il a été adopté. J'ai entendu lors du dernier Bureau, parce que c'est bien là que se trouve un exécutif en dehors de celui-ci, que finalement, les uns et les autres avaient envie de rechanger la donne et de retravailler l'orientation, le choix de projet.

Oui, Monsieur FAGAUT, vous avez raison, et retenez-le bien, car je crois que je ne le dis pas souvent. Effectivement, ce PPIF contient énormément de projets, et de nombreux projets ont été amorcés dès le mandat précédent. C'est ainsi que dans les choix que nous devons opérer, la marge est assez faible et cela amène à des débats, etc. Je tiens quand même à le dire aussi, parce qu'encore une fois, sans piloter ce dossier, cet échange et ce travail collectif, je tiens quand même à préciser que jamais nous n'avons vu remonter le choix. En effet, si nous décidons de reprioriser, c'est-à-dire de mettre un dossier plus qu'un autre, cela signifie qu'il faut en retirer un en termes de priorisation. Lors du dernier Bureau, il a été dit que puisque certains considéraient qu'il était nécessaire de retravailler les contours de ce PPIF, le groupe de travail pouvait se rouvrir sans difficulté. Cela ne me pose aucun problème. Je le dis, parce qu'il faut être ferme.

Les propositions et les remises en cause sont internes au même groupe, dont nous parlions tout à l'heure, qui considère que la gouvernance est compliquée. Je constate qu'il va falloir que tout le monde se mette d'accord quant à la façon de travailler en collectif. Nous y sommes, nous sommes d'accord. Un nouveau travail sur l'investissement va s'opérer, ce qui ne me pose aucun problème, mais comme vous le disiez, cela trouble quand même le travail des services. Je tiens à le dire. Les services ont besoin de connaître les choix opérés par les élus. Si nous devons remettre en cause finalement ces choix tous les six mois, cela poserait un grave problème.

Quant à l'idée même d'une démutualisation, attention, quand on démutualise, on ne démutualise pas seulement le directeur général des services, mais vous détricotez la communauté urbaine. C'est un poids politique et une parole politique extrêmement forte qui est exprimée ce soir. Ce n'est pas juste un petit problème d'organigramme, mais c'est une problématique d'organisation générale de notre communauté urbaine. Il faut en mesurer le poids.

Quant à toutes les analyses faites par Monsieur FAGAUT, d'autres veulent peut-être prendre la parole pour que vous puissiez les uns et les autres apporter des éléments avant que Monsieur BAULIEU réponde. Catherine BARTHELET.

**Mme BARTHELET.**- Merci beaucoup, Madame la Présidente. Je vais juste réitérer ce que j'ai dit en Bureau concernant l'adoption justement du PPI lorsque nous avons échangé en COPIL avec une pluralité de représentation, il n'y a aucun problème là-dessus. Lors des échanges pilotés par Gabriel BAULIEU, il n'a eu de cesse de répéter « il faut choisir ». Cela a généré de la frustration, ce qui est normal, je crois, parce qu'on a dû choisir. Cela signifie que l'on a dû renoncer à certains projets, ou tout au moins, on a décidé de les différer, et je pense que l'on a bien compris que cela voulait dire « renoncer dans ce mandat ». Il est vrai qu'au sein de ce PPI, nous avons de nombreux projets finalement déjà engagés. Cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas utiles, et ce sont des projets que nous avons validés ensemble ici, à une très large majorité, ce qu'il ne faut pas oublier. J'en suis fière et cela ne me pose pas de problème.

Au sein de ce PPI, nous avons aussi de nombreux projets qui répondent peut-être davantage à des obligations réglementaires ou à une très forte volonté politique, mais je répète qu'elle est très partagée, comme tout ce qui concerne la rénovation énergétique. Là encore, pouvons-nous nous passer de la rénovation de La City par exemple ? Beaucoup de choses peuvent expliquer notre frustration dans la mesure où de nombreux projets vont tout simplement de soi et ne permettent peut-être pas d'apporter beaucoup de nouveautés, sauf que les projets sont majeurs. Quand on parle par exemple de la Grande Bibliothèque, ce projet est regardé au niveau national, il intéresse beaucoup, il est aussi porteur d'innovations pour notre territoire et d'attractivité. Je crois aussi que nous devons savoir le remettre en avant même s'il a été validé juste avant ce mandat. C'est un projet phare pour nous.

Je ne vais pas répéter tout ce qu'a dit Gabriel BAULIEU tout à l'heure, mais j'aimerais que nous soyons quand même fiers de ce que nous faisons, y compris sur la Bouloie, notre soutien à l'Université et tous les autres dont nous avons parlé, dont nous ne parlons peut-être pas encore assez, comme tout ce qui concerne le NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain). En tout cas, tous ces projets sont en adéquation avec le projet de territoire, ce que je tiens à redire aussi, car je crois que c'est important. Malheureusement, vu tout cela, lorsque nous rouvrirons ce projet de COPIL PPI, je pense que la mission sera compliquée pour Gabriel BAULIEU. Je ne vois pas trop comment il sera plus facile, puisque nous n'avons pas de nouvelles opportunités financières finalement, de trouver comment réintégrer de nouveaux projets, et je l'ai dit aussi, même si comme vous tous, j'en ai aussi la forte envie.

Il est néanmoins prévu – et c'est bien, puisqu'il faut répondre et entendre cette discussion que nous avons eue en Bureau, entendre cette frustration – que nous débattions d'une aide qui pourrait être apportée à toutes les communes sur des projets d'équipements correspondant à des compétences pour l'instant uniquement communales, c'est-à-dire tout ce qui correspond au scolaire, à la petite enfance, à la cohésion sociale, au sport et à la culture. Il reste à voir comment nous pourrions arbitrer cela, quels moyens nous aurons pour trouver une nouvelle ligne pour financer ces nouveaux projets lorsqu'ils ont un côté structurant, si ces participations financières pourraient être finalement assez conséquentes pour qu'elles aient vraiment du sens. C'est tout ce que nous devons parvenir à débattre ensemble et je pense que c'est bien que nous le fassions.

Quant aux propos de Jean-Paul MICHAUD, j'ai surtout entendu non pas le souhait – car je ne pense pas que c'est ce qu'il exprimait –, de détricoter toute la mutualisation des services, parce que je crois que nous y étions tous attachés. Il me semble que nous avons tous dit que cela permettrait de travailler mieux, de mutualiser l'expertise, d'être plus pertinents. J'ai surtout entendu dans ses propos le souhait que tous les élus – je dis bien « tous les élus », périphérie et ville – soient sûrement davantage entendus par l'exécutif, notamment le DGS et les DGA et que nous ayons peut-être davantage de relations directes. Je pense qu'il faut plus entendre cela dans ses propos qui sont certainement en lien avec notre souhait d'avoir des réunions hebdomadaires de l'exécutif, et nous sommes bien d'accord avec l'idée que cela correspond avec notre Bureau, pour qu'il y ait davantage de liant.

Il ne faut pas y voir une fronde, mais le souhait que nous puissions mieux travailler ensemble, qu'il y ait plus de liant, y compris pour aborder des choses toutes simples comme le représentant de GBM dans telle instance, dans telle manifestation. Nous devons avoir des échanges « pratico-pratiques » du quotidien et nous devons aussi nous sentir intégrés dans tout cela. Je crois qu'il faut aussi entendre cela dans notre courrier. Encore une fois, je ne pense pas que ce soit le lieu ici pour en parler. Nous pourrions peut-être tout simplement le faire en Bureau. Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Y a-t-il d'autres commentaires ?

**M. LIME.**- Il y a deux domaines sur lesquels le Premier Vice-Président a attiré notre attention. Le premier concerne l'énergie. Tout le monde a compris que les factures d'électricité et de gaz avaient été multipliées par trois et que grâce au pouvoir public, nous allions pouvoir réduire notre note de 20 %. Vous aurez tous compris que globalement, même si je ne suis pas un grand mathématicien, cela va nous coûter excessivement cher, et nous n'avons pas encore bien compris comment ce système fonctionnait. Les services ont passé énormément de temps pour pouvoir comprendre à peu près les marchés et cette espèce de limitation dans le cadre de l'énergie. Je rappelle aussi que globalement, nous nous apercevons que ce qui pouvait se passer par rapport à ce qui arrive aujourd'hui est extrêmement spéculatif.

En effet, les prix de l'énergie sont largement retombés aujourd'hui, mais je n'ai pas obligatoirement vu dans nos factures que c'était redescendu aussi vite que c'était monté. C'est une petite anecdote, mais aujourd'hui, les consommateurs que nous sommes vont payer des erreurs qui ont pu être commises depuis des années. Je voulais donc attirer votre attention sur ces éléments.

Le deuxième domaine concerne nos personnels. J'alerte sur ce qu'il se passe concernant nos personnels. Nous disons que nous payons un peu plus nos personnels. Je tiens quand même à dire qu'avec les augmentations que nous avons pu donner ou que l'on nous a fait donner au niveau national, cela ne couvre même pas le pouvoir d'achat. Cela veut dire qu'aujourd'hui, nous avons des personnels qui vont continuer à perdre du pouvoir d'achat après pratiquement dix ans de blocage du point d'indice. Aujourd'hui, je pense que non seulement nous ne pouvons pas recruter, mais nous perdons aussi du personnel. C'est parti. Cela veut dire qu'aujourd'hui, certains partent dans d'autres collectivités où les niveaux de salaire sont plus importants, ou dont les contraintes sont moins conséquentes. Si nous ne nous redonnons pas des marges de manœuvre au niveau des masses salariales sur un certain nombre de choses, je pense que nous devons arrêter ici de féliciter le personnel à chaque fois que l'on présente un dossier.

Tous autant que nous sommes, nous disons tous que le personnel fait un travail formidable sur un certain nombre de choses, sur de nombreux points, sauf que lorsque nous arrivons à l'aspect des rémunérations, et on a monté des groupes de travail sur les métiers en tension et sur lesquels a priori, peu de choses sont sorties aujourd'hui, il faut véritablement que nous nous donnions les moyens, parce que nous pouvons parler de dépenses, mais tous ceux qui parlent de dépenses doivent aussi parler de recettes. Je veux bien entendre parler des économies, mais je ne sais pas comment nous ferons des économies sur le fonctionnement ou sur le personnel. Il faut nous donner des idées. Élargir l'assiette avec des points, c'est possible, sauf qu'aujourd'hui, et vous le savez bien, nos recettes fiscales ne couvrent que le tiers de ce que nous dépensons. Tout le reste est constitué des dotations de l'État et ce qui vient de se passer avec la CVAE va encore dans ce sens.

Je pense que cette année, nous avons encore la possibilité de nous donner des moyens, certes pas extraordinaires, mais pour pouvoir pousser, car comme l'a dit Gabriel BAULIEU, j'ai de grandes inquiétudes dans les deux ou trois prochaines années. Une nouvelle fois, les pouvoirs publics nous brideront dans le cadre des recettes ou dans le cadre des dépenses. Nous avons une opportunité cette année d'avoir certaines fiscalités. Certes, c'est toujours difficile sur de nombreux points, mais je pense que perdre des personnels nous apportera de nombreuses difficultés extrêmement conséquentes.

Enfin, même si la réforme des retraites est d'actualité, une augmentation de 1 % de la cotisation de la CNRACL (Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales) est prévue, soit 300 000 € pour Grand Besançon Métropole. Il est paradoxal de voir que l'on ne demande rien aux employeurs privés, mais on demande aux employeurs publics. Je ne vois pas la différence lorsque l'on paie des salariés. Que ce soit dans le public ou dans le privé, il faut les payer.

À partir de là, lorsque l'on va restreindre un certain nombre de choses, y compris l'augmentation de deux ans tout particulièrement pour nos agents de catégorie C où il n'y a pratiquement plus d'emploi avec pénibilité, cela va nous conduire à avoir de grandes difficultés à gérer dans toutes nos collectivités, dans les communes comme à Grand Besançon Métropole. Les étapes de ce qui se passe en dehors de notre structure vont nous impacter sur certains points. Je pense que malheureusement, nous sommes passés à côté d'opportunités pour nous donner des moyens afin de répondre à certaines exigences normales de la part de nos personnels.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur AYACHE.

**M. AYACHE.-** Merci. Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais plusieurs sujets qui ont été évoqués sont pour moi des sujets de fond au fil des interventions des différents interlocuteurs. C'est vrai que la question du rôle de la périphérie, et par voie de conséquence de la ville-centre, ou réciproquement, doit se poser. Elle doit se poser telle qu'elle est déjà posée dans notre projet de territoire. Considère-t-on que l'attractivité de notre territoire se fait avec la ville-centre, qui, bien entendu, a un rôle fondamental à jouer dans ce domaine, ou considère-t-on que la périphérie a aussi un rôle à jouer en matière d'attractivité du territoire ? J'en suis convaincu. Je prends pour preuve notre futur PLH (Programme Local de l'Habitat). Ce sont de mémoire 5 400 logements, 2 600 logements dans la périphérie. Pour absorber ces 2 600 logements, il va bien falloir avoir une politique d'équipement, une politique d'accompagnement de ces nouveaux habitants sur ces territoires périphériques.

De plus, et Aurélien LAROPPE pourrait me contredire, car je n'ai pas les chiffres précis en tête, nous pouvons imaginer que sur ces 2 600 logements qui vont arriver sur la périphérie, une grande partie arrivera sur la première couronne périurbaine de notre territoire. Je crois qu'une vraie question a été posée et je pense qu'elle mériterait que la réflexion se poursuive.

Ludovic FAGAUT, peut-être aussi Jean-Paul MICHAUD, a posé la question des équipements sportifs. Chacun sait qu'avec mon collègue d'École-Valentin, nous y sommes attachés, mais au-delà des projets que nous portons, je pense qu'il y a un vrai sujet sur ce qu'il reste aux communes en termes de compétences. Lorsque nous regardons bien, avec tous les bouleversements institutionnels que nous avons vécus, et plutôt portés d'ailleurs, que reste-t-il aux communes en compétence propre ? L'éducation, le sport et la culture. Les autres sont soit transférées à d'autres institutions, soit partagées, comme le tourisme. Je ne vais pas cibler simplement et uniquement les équipements sportifs, mais je pense que sur ces domaines exclusivement communaux, où le maire fait face seul à ses responsabilités, il est du devoir de notre communauté urbaine de l'accompagner, mais je n'ai pas non plus entendu de contradiction dans les discussions que j'ai eues avec la Présidente ou avec Gabriel BAULIEU sur cette question.

Je me suis d'ailleurs permis de faire une proposition concernant l'ouverture d'une petite ligne au sein du PPI. J'en ai parlé avec la Présidente, avec Gabriel BAULIEU, je le redis. Je n'ai pas eu le sentiment de ne pas avoir été entendu, je suis donc plutôt rassuré. Ouvrir une ligne de 1 M ou 1,5 M€ permettrait aux communes d'être soutenues dans leurs compétences propres.

Sur le contrat de territoire évoqué par Jean-Paul MICHAUD, le contrat de territoire comporte deux parties. Il y a une partie de soutien à la partie métropolitaine, des actions portées par le Grand Besançon. Nous sentons bien qu'en matière d'enseignement supérieur, d'économie, etc., Besançon porte bien l'essentiel des équipements métropolitains, et il faut soutenir la ville-centre. Il y a bien longtemps qu'on le dit et qu'on le partage. Cela étant, le contrat de territoire est signé avec le SCoT. C'est une volonté de la Région d'avoir les SCoT comme partenaires. Tout est dans le symbole. Si nous signons un contrat avec le SCoT, et c'est un peu la réponse que je ferais à Jean-Paul MICHAUD, et là aussi, je n'ai pas le sentiment d'avoir été contredit, cela veut bien dire que cette partie du territoire non métropolitaine doit être soutenue dans ces contrats de territoire, comme elle l'est avec le Département.

Enfin, certains sujets ont quand même été évoqués. Nous les avons déjà évoqués entre nous et ils mériteraient un autre débat. Ne sommes-nous pas au bout d'un système ? Celui que nous avons construit il y a 20 ans est-il toujours d'actualité ? Vous avez des problèmes de gouvernance, ce qui est un sujet. Cependant, au-delà de cela, notre modèle est-il le bon ? J'aimerais que, par exemple dans un groupe de travail, nous avancions sur ce sujet.

Si nous continuons à nous poser les mêmes questions tous les deux ou trois mois, je crains que nous arrivions à la situation de gêne évoquée par la Présidente, ou d'inefficacité évoquée par Catherine BARTHELET. Posons-nous-les une bonne fois pour toutes et nous avancerons ensemble plus facilement.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Benoît VUILLEMIN.

**M. VUILLEMIN.-** Merci, Présidente. Pour illustrer et appuyer les propos de Jean-Paul MICHAUD et de Patrick AYACHE, je vais prendre très peu de temps pour vous lire un email que j'ai reçu ce matin d'un de mes concitoyens saônois ancien directeur d'école, Jacques DUBOIS. Il m'écrit :

« Bonjour Benoît, j'ai lu avec une attention soutenue l'article de l'Est Républicain titré "un budget de 346 M€ pour Grand Besançon Métropole". Parmi les dépenses, il est question de la transformation du campus de la Bouloie, de l'aménagement d'une plage, de la Grande Bibliothèque, de la réhabilitation de La City, de l'acquisition de nouvelles rames de tramway. La Ville, me semble-t-il, se taille largement la part du lion. Qu'en est-il pour les communes suburbaines, et en particulier celles du Plateau ? Je vois seulement la mise à deux fois deux voies de la RN 57. Mais quand ? L'intercommunalité nous coûte cher à nous, contribuables, sans retombée réelle sur le plan local. Cordialement. »

Bien évidemment, je lui ai apporté une réponse, non pas pour le contredire, mais pour le rassurer. Néanmoins, je crains surtout que ce message soit la démonstration que nous n'arrivons pas encore ensemble, ici même, mais aussi aux yeux de nos concitoyens, à faire territoire commun. C'est dommage, car c'est le sens même de l'EPCI. C'était le sens du District, et c'est le sens de notre coopération intercommunale. Je crois que nous devons désormais – et je rejoins les propositions et les inquiétudes de Patrick AYACHE – peut-être travailler à un modèle qui nous rende plus visibles en termes de coopération intercommunale.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Olivier GRIMAITRE.

**M. GRIMAITRE.-** Merci, Madame la Présidente. Je reconnais l'ambition affichée par les orientations budgétaires 2023 présentées par le Premier Vice-Président, mais nous voyons bien ce soir, à travers nos débats, que nous aimerions collectivement aller plus loin. Or, nous n'avons pas les marges de manœuvre financières suffisantes. C'est la raison pour laquelle, comme je l'ai dit en Bureau de GBM, et comme d'autres élus ici présents ce soir, nous devrions augmenter les impôts cette année via le taux de la taxe foncière. Ce n'est pas forcément facile à porter et à dire, mais je crois qu'à travers cette augmentation d'impôt, nous pourrions absorber davantage le surcoût de l'énergie, l'augmentation bénéfique, mais non compensée du point d'indice de nos fonctionnaires qui font un gros travail et absorber aussi l'inflation importante de cette année.

Néanmoins, c'est aussi pour avancer sur certains projets non financés. Nous voyons bien dans le cadre du PPIF que certains projets ont été avancés, mais ils ne trouvent pas leur financement. Nous avons parlé de la réhabilitation de La City, mais pour l'instant, le financement complet n'est pas encore trouvé. Je pourrais citer aussi, dans le domaine de l'enseignement supérieur, la rénovation de l'ISBA (Institut Supérieur des Beaux-Arts). Cette augmentation d'impôt pourrait aussi servir à accentuer la nécessaire transition énergétique et le développement des énergies renouvelables. Nous avons des ambitions par rapport à cela, mais nous n'en avons peut-être pas encore tout à fait tous les moyens.

Certains l'ont dit, mais nous pourrions peut-être aller plus loin sur les projets sportifs et culturels. Au niveau de la culture, nous voyons que d'autres agglomérations interviennent de façon plus importante dans le domaine culturel que notre communauté urbaine. Cette augmentation d'impôt pourrait aussi nous donner une marge de manœuvre en termes de fonctionnement. Cela a été dit aussi concernant les rémunérations de notre personnel. J'entends aussi au sein de cette assemblée ce soir qu'il faudrait trouver ces financements, mais peu de propositions sont faites pour en trouver les moyens.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres interventions ? Marcel FELT.

**M. FELT.-** Merci, Madame la Présidente. Quand j'entends les témoignages et les commentaires des uns et des autres, notamment l'exemple du Plateau au regard de cet habitant qui, en lisant le journal le matin, s'est dit « tout pour la ville et rien pour nous », je n'irais pas jusque-là.

En revanche, l'interrogation que je sens dans les différents discours prônés est la suivante : avons-nous une intercommunalité que nous avons choisie ? Pour un certain nombre de compétences, je ne suis pas sûr que tous les maires présents ce soir sont véritablement convaincus par les choix qui ont été faits. Nous le sentons ici et là, mais le partage ne se fera jamais de façon équitable. Il est clair que pour les grands équipements, nous pourrions imaginer une forme de décentralisation, jouer un match de basket-ball ou de handball à École-Valentin, Pirey ou sur le Plateau.

Je pense qu'il y a des centralités nécessaires, que certaines communes périphériques ne sont plus en capacité de jouer le rôle économique qu'elles jouaient auparavant. C'est vrai que la question a été posée : finalement, 20 ans après, les lois Chevènement, puisque c'est de celles-là qu'il s'agit, sont-elles adaptées aux territoires créés ? D'ailleurs, nous avons une illustration de ces territoires qui ne fonctionnent pas, et je n'ai pas dit que cela ne fonctionnait pas chez nous. En effet, aujourd'hui, on commence à se demander si finalement, la région Aquitaine ne serait pas trop grande. Je pourrais prendre aussi la région PACA, l'Occitanie. Quand on crée des paquebots, il ne faut pas le commandant du Titanic, mais il faut véritablement conduire les choses comme elles doivent être conduites.

Ce soir, les interrogations sont nombreuses concernant notre existence, nos personnels, concernant de nombreux domaines sur lesquels il faudrait peut-être réfléchir. Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

**M. JARAMAGO.-** Je suis un peu dubitatif par rapport à l'email reçu par Benoît VUILLEMIN de la part d'un de ses habitants, parce que dans tout ce qui a été cité, ou j'ai peut-être manqué quelque chose, toute l'intercommunalité me paraît être relativement de bon sens.

*S'adressant à Benoît VUILLEMIN.* Je ne sais pas quelle réponse tu as pu lui donner, mais moi aussi, je me bats tous les jours auprès de mes habitants pour leur faire comprendre ce qu'est l'intercommunalité. Quand je vois quelque chose qui s'est fait à Thoraise, à Torpes et qui ne s'est pas fait à Boussières, j'en suis heureux quand même, car ce sont quand même mes habitants qui vont faire de la gym à Thoraise et qui demain pourront utiliser le gymnase de Torpes. J'espère que j'aurai la chance d'avoir une crèche ou autre chose qui pourra profiter aux voisins. Dans ce qui a été cité, je n'ai rien vu qui m'ait surpris. C'était juste un commentaire.

**M. LIME.-** Puis-je prendre deux minutes ?

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Bien sûr, Christophe.

**M. LIME.-** Je pense qu'un bilan fiscal a été demandé plusieurs fois. Il serait bien d'avoir une analyse fiscale de tout ce qui se passe sur l'ensemble des territoires. Je veux bien que l'on parle de dépenses, mais il faut aussi parler de recettes et que l'on sache. Je suis incapable de dire où nous prélevons l'impôt ni comment nous le prélevons. Est-il prélevé de la même façon sur les quartiers bisontins que sur d'autres collectivités, ou entre collectivités ? Je pense qu'à un moment donné, si nous voulons rentrer dans le débat de l'équilibre sur certaines dépenses, il faudrait aussi équilibrer sur les recettes. Je le dis, car ce sujet est tendu. Chaque fois que j'en ai parlé, tout le monde a dit « oui, on va le faire ». Pour l'instant, personne ne l'a fait. Cela veut dire qu'à un moment donné, nous devons savoir où nous prélevons l'impôt, comment il est payé. Je vais le dire très gentiment, mais tout le monde paie-t-il la même chose sur l'ensemble du territoire pour une maison équivalente ?

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Jean-Paul MICHAUD.

**M. MICHAUD.-** J'ajoute juste un mot. Regardons aussi les dotations. Je pense qu'il faut les regarder, parce que les centralités n'ont pas du tout les mêmes dotations. Elles ont des dotations de centralité et elles ont des moyens pour les assumer. Il faut donc bien regarder l'ensemble.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Oui, mais il faut aussi regarder les charges de centralité. Je pense que nous allons faire des assises communautaires sur l'ensemble de ces dossiers.

*S'adressant à Catherine BARTHELET.* Catherine, je pense que tu as une thématique sur laquelle nous pourrions très rapidement travailler. Ce n'est pas ce que nous avons prévu, mais je crois que c'est de cela qu'il sera question.

Je vais vous donner la parole, mais pour information, car ce que vous dites les uns et les autres m'inspire, je reviens sur le message que Benoît VUILLEMIN vient de nous lire. Il me semblait bien que tous les dossiers énumérés étaient tous, pour 90 %, des dossiers engagés dans le mandat précédent. Ils ont tous été actés et inscrits comme étant structurants pour le territoire du Grand Besançon. Nous sommes d'accord. Du coup, je m'interroge sur le fait que nous nous interrogeons, puisque c'est une décision prise même en dehors de ce que nous sommes en train de travailler, qui a été d'aller sur ces très gros dossiers, y compris d'ailleurs concernant la RN 57. Je rappelle qu'à ce moment-là, nous pourrions dire que la RN 57, puisqu'il l'attribue au territoire, est finalement sur le territoire de la Ville de Besançon, et un peu de Beure. Nous pourrions considérer que finalement, c'est aussi un bénéfice pour la Ville de Besançon.

Je sens qu'il va falloir que nous travaillions et que nous ayons cette conférence des maires de façon urgente pour retravailler sur certains éléments et nous ne pourrions pas tout faire du premier coup. Je me rappelle d'ailleurs qu'en Bureau, Benoît VUILLEMIN et Christophe LIME notamment ont demandé une analyse sur la fiscalité, sur sa répartition, celle que vous prélevez vous-mêmes, celle issue de l'ex-CVAE, la CFE, etc. Je crois qu'il est urgentissime que chacun comprenne là où nous en sommes. Je pense qu'à un moment donné, nous devons revenir sur la question de la solidarité, parce que lorsque l'on fait territoire, on parle de solidarité.

On parle de cohésion et de solidarité dans le projet de territoire. Il est bien évident que lorsque l'on discute de ce point de vue, par exemple, la Ville de Besançon contribue dans le fonctionnement du Grand Besançon à hauteur de 12,8 M€ et à hauteur de 3,9 M€ d'investissement. Je ne parle pas de ce qu'elle supporte dans l'activité. C'est simplement qu'il y a cette contribution non négligeable, je crois, de cette centralité, alors même que, si vous regardez les autres territoires, car c'est toujours intéressant de voir ce qu'il se passe ailleurs, vous constatez qu'une grande partie des grands équipements structurants sont portés par l'intercommunalité, et non par la Ville, c'est-à-dire qu'elle porte les investissements, les charges, etc., ce qui n'est pas le cas ici. La Ville de Besançon a fait des choix politiques précédemment, qui ont consisté à porter ces coûts de centralité.

Nous devons en reparler, car je vois qu'il y a une espèce de trouble dans la compréhension des chiffres et dans la part de ce que les uns apportent aux autres. Nous ne pouvons pas rester dans ce trouble.

J'aurais tendance à dire que sur les régions, Marcel FELT a raison. Quelque chose est intéressant. Aujourd'hui, il y a un trouble qui n'est pas lié au nôtre. Concernant les questions que se pose notre intercommunalité, nous constatons sur de nombreux secteurs que ces intercommunalités tangent pour de nombreuses raisons, sans doute parce que nous traversons un moment de grande perturbation et que des transitions et des transformations, qui apportent des troubles dans les choix que nous opérons, sont à faire. Par exemple, tu parles de grandes régions. C'est vrai que nous l'avons entendu et je l'ai aussi entendu dans la bouche de Monsieur CROIZIER lors de ses vœux à Saint-Vit. Il a dit qu'effectivement, la question pouvait se poser pour la Bourgogne-Franche-Comté.

Je relate simplement le fait que je suis attentivement la vision politique que les uns et les autres portent. Excusez-moi, mais j'essaie de comprendre la ligne dans laquelle les uns et les autres se trouvent pour essayer de nous dire que nous sommes bien tous ici pour l'intérêt général et pour porter un territoire ensemble afin d'aboutir au fait que nous soyons dans un développement au bénéfice de nos habitants. Excusez-moi de vous dire les choses un peu simplement, mais je suis sûre que c'est notre cas à tous ici. Simplement, je ne comprends pas toujours l'ensemble des cheminements pris par les uns et les autres et j'espère bien que c'est bien une question d'ajustement d'une vision, et pas simplement des aspirations politiques que nous pourrions avoir.

Je rappelle aussi l'aspect du contrat métropolitain auquel faisait référence Patrick AYACHE, et la référence au SCoT prise par la Région. Nous partageons ce SCoT avec le Val Marnaysien. Nous avons très heureusement souhaité contribuer également au développement du Val Marnaysien. Je tiens quand même à redire, puisque Jean-Paul MICHAUD et Gabriel BAULIEU étaient avec moi, que nous étions tous réunis pour entendre Éric HOULLEY, le Vice-Président en charge de ces questions métropolitaines, dire qu'il était très satisfait de voir que nous étions très constructifs dans cet objectif de travailler avec la Région pour faire en sorte d'avoir le plus possible d'objectifs cohérents pour que nos projets puissent être portés avec une combinaison de financements.

Nous sommes dans des machines extrêmement complexes, et nous pouvons le constater. Par exemple, concernant la proposition des différents dossiers dans le cadre du territoire en action, qui est le volet territorial du contrat métropolitain avec la Région, ces dossiers ont été identifiés dans le cadre du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique) que nous avons contractualisé avec l'État. Par la suite, un choix a été opéré et acté dans le cadre de notre Bureau exécutif pour dire « nous prenons les projets les plus importants et les plus mûrs », et dans le cadre de ces propositions faites à la Région, certains choix ont été opérés au vu de ce qu'ils considéraient, depuis la Région, ce qui est normal, comme étant plutôt des éléments d'équité territoriale.

Pour autant, si nous ne sommes pas dans l'égalité territoriale, nous sommes bien dans une forme d'équité. Je réutilise ce terme d'équité, parce que lorsque nous aurons à rediscuter d'un certain nombre de choix à faire dans des dossiers, je vous demanderai toujours de savoir à quel moment nous aurons considéré que le choix que nous aurons fait sera bien équitable.

Il pose également la question de l'équilibre territorial, de la manière d'organiser pour que la vitalité de notre territoire soit complète. Je tiens à dire cela et je reviens sur le début de notre discussion. Je tiens aussi à rappeler que c'est parti de la question des équipements sportifs, qui s'est étendue à des équipements culturels, et on pourrait même aller jusqu'à des équipements périscolaires. Finalement, la commune a encore des leviers, et heureusement, elle s'intéresse à des problématiques culturelles et sportives, mais sa compétence n'est pas de la culture ni du sport. Elle peut simplement y participer. J'aime bien que l'on redise les choses, sans quoi on ne sait plus de quoi l'on parle.

En tout cas, une chose est certaine. Dans la discussion que nous avons eue au début du mandat, il a été identifié dès le départ qu'il serait sans doute opportun et nécessaire de porter une étude pour faire un diagnostic sur les besoins en matière d'équipements sportifs. C'est d'ailleurs une des missions portées par Michel JASSEY. Une étude a été réalisée avec l'AUDAB. Je tiens quand même à le dire, parce que c'est la preuve que nous sommes à l'écoute. Lorsque j'avais fait le tour des secteurs, avant même de commencer ce travail de présidence, j'avais bien entendu que de nombreux maires soulignaient le fait que sur leur territoire, ce type d'équipements était ancien et qu'à un moment donné, au moment de reprendre justement la qualité de ces équipements, parce que nous avons une société qui s'appuie beaucoup sur les équipements sportifs, culturels, etc., il était nécessaire que nous nous y intéressions.

Cela a ainsi donné lieu à une discussion avec Gabriel BAULIEU sur la façon d'imaginer rentrer dans ce dispositif d'aides à ce genre d'équipement, parce que cela voudrait dire que nous serions amenés à ouvrir des lignes budgétaires. Ce travail a été rediscuté ces derniers temps autour de l'équipement sportif de Pirey-École-Valentin. Ce dossier a été rouvert, et en Bureau exécutif, nous avons décidé non seulement de reprendre le travail sur le PPIF, mais aussi de travailler sur la pertinence d'ouvrir une ligne budgétaire importante (à quelle hauteur ?) sur ces équipements. À partir du moment où nous ouvrons une ligne budgétaire de cet ordre, quels critères permettront d'encadrer ces demandes ? Parce que dans tous les dispositifs, il faut indiquer des critères si l'on veut rester dans une forme d'équité la plus forte possible.

Il me semblait important de repréciser certains termes pour que chacun comprenne comment nous travaillons, et nous travaillons ensemble. Ensuite, des décisions se prennent au fil des discussions que nous avons, ce qui est bien normal, puisque nous avons tous des individualités et nous avons besoin d'échanger à partir de nos visions qui ne sont pas forcément toujours les mêmes. C'est ce qui fait la preuve que nous sommes représentatifs d'une société et d'un territoire divers.

Je redonne la parole à Gabriel BAULIEU.

**M. BAULIEU.**- Je vais simplement ajouter quelques éléments, puisque l'essentiel du débat porte sur ce que tu viens de traiter, sur les aspects de cofinancement de certaines opérations et sur la relation de ces opérations avec les contractualisations en cours de mise au point. Je ne reviens pas sur ces deux aspects. Tu as également indiqué sur le plan formel, et je voudrais compléter sur le plan fiscal, que nous rouvrons le travail du PPI. Tu as résumé le chantier. Plusieurs sont aussi intervenus pour dire que si nous dépensons, il faut également les recettes. L'exercice va donc englober ces deux plaisirs à la fois.

Nous avons bien enregistré les demandes que rappelait Christophe LIME concernant l'examen de la fiscalité. En effet, je ne suis pas sûr que nous saurions trouver toutes les réponses aux questions

posées. Néanmoins, je crois que les services s'y sont déjà attelés. J'ai fait une petite allusion dans mon propos, parce que c'était un aspect de la question de Christophe quant à la répartition de l'effort fiscal sur le territoire. Je ne peux pas ne pas évoquer des notions de valeurs locatives lorsque l'on aborde ce sujet, même si bien évidemment, la partie des valeurs locatives se réduit au rythme de la réduction de notre pouvoir de taux.

Il a été dit très justement également que nous avons désormais une possibilité d'action et une capacité de décision en termes de fiscalité sur le tiers de nos recettes. Néanmoins, sur le tiers restant, nous pouvons actionner en matière de levier fiscal celui du foncier bâti qui renvoie aux valeurs locatives. Le chantier est annoncé par la loi en matière de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, mais j'espère qu'il ne connaîtra pas le même sort – à l'initiative sans doute en première ligne et je ne suis pas injuste en citant André LAIGNEL – que la révision des valeurs locatives des locaux professionnels une nouvelle fois plantée délibérément, alors même qu'il y a précisément un travail d'équité à faire sur le plan de la fiscalité. En matière de locaux d'habitation, cela ne manquera pas de sens, mais je voulais faire une petite parenthèse sur le sujet.

Le chantier fait donc partie du paquet de ce que nous devons examiner dans le groupe PPIF/fiscalité et cela fait d'ailleurs plusieurs mois, puisqu'il était convenu qu'après l'aspect PPI, nous devions empoigner le versant fiscal, dont certains ont souhaité qu'il soit davantage actionné sur cet exercice. Ce débat a eu lieu en Bureau et il s'est conclu majoritairement sur ce qui est contenu dans les orientations budgétaires, avec uniquement l'actualisation de la CFE.

Sur quelques aspects soulevés par Ludovic FAGAUT, je voudrais répondre, mais tout est dans les rapports quant au PPI, au taux de réalisation, etc. Quant aux taux de réalisation en général, la suspicion que cela pouvait laisser entendre m'ennuie et ce serait désobligeant, puisqu'en réalité, nous évoquons toujours la notion d'objectif de réalisation. Je ne fais le procès de personne, mais dans toutes les collectivités ou institutions, on peut approcher des taux de 100 %. Il suffit de supprimer les crédits ouverts dans la dernière décision modificative. C'est ainsi que l'on arrive à la fin avec 98 % de réalisation. Je ne sais pas qui le fait, mais je connais la méthode. Or, ce n'est pas celle que nous utilisons ici tout simplement dans une notion de transparence.

En revanche, nous avons tout un dispositif de PPI qui repose sur le fait que nous nous sommes fixé comme objectif d'avoir un taux de réalisation à 70 %. Vous m'avez entendu et vous pouvez lire dans le rapport. C'est précisément le taux de réalisation que nous atteignons quasiment maintenant et nous avons tendance à le considérer comme étant sans doute une espèce de vitesse de croisière probable. Tout le PPI est bâti là-dessus.

Pour faire simple et globalement, pour répondre au deuxième volet de la question qui était de savoir si nous avons la capacité de financer, de manière prospective, nous sommes capables de financer année par année 70 % de notre PPI. Lorsque nous annonçons que nous avons un PPI à 500 M€, nous avons la capacité d'en financer 350 dans ce facteur temps identique. C'est ce qui est écrit dans nos documents. Il n'y a aucune ambiguïté. Nous rappelons même que nous avons réalisé de mémoire l'an dernier 71 M€ d'investissement sur des crédits ouverts qui approchaient déjà la centaine. C'est vrai et c'est exact que nous faisons l'hypothèse sur 2023, que sur 100 M€ de crédits ouverts, il est assez vraisemblable que nous n'en dépenserons pas 100 M€. L'hypothèse la plus vraisemblable est aux environs de 70 M€. Cela peut éventuellement aller plus vite lorsque nous rentrerons dans de grosses opérations du type de la Grande Bibliothèque, les étapes se suivant et sur des sommes importantes.

Ludovic, je n'apporte rien de nouveau, mais c'est dans le texte. Il faut bien que nous nous disions les choses ainsi. S'agissant de l'endettement, je me suis également exprimé pour souligner l'hypersensibilité de notre budget tel qu'il est et telles que sont nos ressources avec un accroissement de la charge fiscale. Il faut simplement ajouter en parallèle de la fiscalité pour rétablir la capacité à absorber cette charge nouvelle, je vous l'ai dit et c'est dans le rapport d'orientations budgétaires, que si nous mettons 10 M€/an sur la durée restante du mandat, cela fait presque 3,5 M€ de charges supplémentaires à l'année, ce qui obère d'autant nos capacités, sauf bien évidemment, si nous activons le volet fiscal. Pour l'heure, ce n'est pas ce que nous avons décidé, mais le dispositif fonctionne et fonctionnera durablement sur ces bases.

Sur les grands équipements, autre volet énoncé, cela a fait l'objet de la réponse de la Présidente. Je n'y reviens pas, mais nous avons, puisque c'était le sujet, les moyens de tenir nos engagements tel que je viens de le souligner.

Jean-Paul MICHAUD revient souvent sur la notion de priorité du projet de territoire qui est bien évidemment notre fil rouge commun dans notre établissement. De fait, lorsque nous travaillons en groupe PPI, nous travaillons à partir de ce projet de territoire sur les définitions de priorité, dont – c'est juste et cela a été dit par plusieurs personnes, dont la Présidente – certains engagements ne sont pas d'avant-hier et nous engageant. De la même manière, certaines décisions que nous prenons maintenant vont engager le Grand Besançon Métropole au-delà de 2026. C'est également une remarque faite par Ludovic FAGAUT, mais ce n'est pas un scoop, ni chez nous ni chez d'autres. Je crois même avoir, lors d'un débat sur la livraison précédente du PPI, indiqué ce que cela représentait comme engagement d'ores et déjà pour 2027. Il me semble bien avoir donné cette indication dans le courant du débat. C'est ainsi. Ayons-le tout simplement parfaitement en tête.

Sauf omission de ma part, les autres sujets ont touché essentiellement sur les questions précisément de participation de Grand Besançon Métropole aux financements d'équipements que l'on qualifie de périphéries ou de bassins de vie, également sur le contenu du volet territorial du contrat de territoire, avec le volet métropolitain. Je ne vais donc pas y revenir, puisque cela a été évoqué et nous avons répondu aux questions touchant aux aspects de fiscalité et de cohérence de notre budget par rapport à notre PPI, c'est-à-dire en replaçant notre budget en perspective. Je pense avoir donné les indications nécessaires. Merci de votre attention.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur CROIZIER.

**M. CROIZIER.-** Merci, Madame la Présidente. Je voulais parler de finance et de fiscalité, mais j'ajoute un petit mot sur le débat extrêmement intéressant lancé par Jean-Paul MICHAUD. Vous avez rappelé effectivement mes propos lors de mes vœux à Saint-Vit. Je pense que l'époque n'est plus aux fusions, mais aux coopérations. Je pense que c'est pour cette raison que la fusion des régions est un échec et qu'elle ne fonctionne pas. À titre personnel, je ne vois aucune contradiction entre cette volonté que nous avons en commun de construire une communauté forte et l'email lu par Benoît VUILLEMIN tout à l'heure. Je l'analyse personnellement comme la preuve que notre territoire est de plus en plus impliqué. Cela montre que l'esprit communautaire est là. J'y vois une demande de plus de communautés et pas de moins de communautés.

Notre travail ne sera pas simple. Il s'agira de trouver un nouveau modèle, un modèle évolué d'intercommunalité, à la fois centralisateur sur les gros projets et très décentralisateur dans le maillage des infrastructures de proximité. Je vois cela finalement comme une évolution naturelle du modèle d'intercommunalité. Comme l'a dit Christophe LIME, cela nécessite des changements colossaux, notamment en matière de fiscalité. Si nous lançons le débat, nous en aurons pour des heures et des heures.

Sur les finances, je sors un peu de ce débat. J'entends beaucoup de demandes, et pas uniquement ici, d'autonomie financière et fiscale, qui me paraissent légitimes, et en même temps, toujours plus de demandes de compensation envers l'État. Cela peut paraître là aussi contradictoire. Or, cela ne l'est pas forcément. J'aime à rappeler qu'une partie de la dette de l'État est utilisée aussi pour protéger les habitants, les entreprises et les collectivités durant les crises que nous avons traversées. Dans l'absolu, il me paraît assez naturel que les collectivités soient elles aussi solidaires en stabilisant leurs dépenses de fonctionnement, sauf que – Gabriel BAULIEU l'a dit tout à l'heure – les crises s'enchaînent. Effectivement, les collectivités ne sont pas en mesure d'absorber toutes les hausses de charges de fonctionnement sans que cela pénalise la qualité du service public ou l'investissement.

C'est exactement pour cette raison que le pacte de confiance, dont vous avez parlé, a été retiré du projet de loi de finances et qu'en ce moment même, les associations d'élus discutent avec le gouvernement. La Première ministre recevait encore la semaine dernière l'Association des Maires de France. En qualité de parlementaire, je porte évidemment une attention particulière aux choix nationaux et aux inquiétudes des élus locaux. J'ai relayé à l'Assemblée nationale et aux ministères les inquiétudes qui m'ont été apportées par vous et par le Premier Vice-Président lors de notre rencontre au mois de décembre. Cela fait partie de mon travail de député.

Vous noterez d'ailleurs la décision d'une sortie plus progressive du fonds de péréquation en cas de perte d'éligibilité sur quatre ans au lieu d'un an. C'est un amendement que j'ai porté durant le projet de loi de finances, qui a été repris par le gouvernement, et cet amendement est directement issu de nos discussions ici même et du travail en commun avec l'Association des Intercommunalités de France. Nos débats, nos discussions, y compris nos désaccords peuvent donc faire avancer les sujets.

Il me reste une minute. Je voulais parler de fiscalité. Si vous me permettez de faire ma deuxième intervention, sans quoi je dépasserais le temps qui m'est imparti, ou alors je reprendrai la parole tout à l'heure.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous n'allons pas faire semblant de faire deux interventions. Nous allons regarder s'il y a d'autres demandes de prise de parole. Je pense que c'est nécessaire.

Monsieur FAGAUT, vous aviez dit que vous reprendriez la parole. Non ? Pas particulièrement ?

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, allez-y, Monsieur CROIZIER.

**M. CROIZIER.-** Cela ne durera pas cinq minutes. Je voudrais dire un mot sur la fiscalité. En matière fiscale, augmenter les recettes peut passer par l'augmentation des taux de fiscalité. On entend souvent ici la tentation d'augmenter la fiscalité des entreprises. Vous savez que j'y suis défavorable. Jean-Paul MICHAUD a dit tout à l'heure que la France était déjà championne du monde, ou presque, de la fiscalité. Ce serait donc prendre le risque de ralentir les créations d'emplois. La deuxième solution est d'augmenter l'assiette, c'est-à-dire accroître le nombre d'habitants ou le nombre d'entreprises sur lesquels s'appliquent les taux. À titre de comparaison, en 2022, si je prends la fiscalité des entreprises, l'impôt sur les sociétés a rapporté 62 Md€ à l'État. C'est le montant le plus élevé de l'histoire. Pourtant, nous avons le taux le plus bas de l'histoire. Chaque emploi créé représente autant de cotisations, d'impôts ou de taxes qui alimentent les caisses de l'État ou les budgets des collectivités.

C'est la raison pour laquelle d'ailleurs j'observe avec beaucoup d'attention les budgets en direction de l'attractivité et du développement économique, et notamment le déploiement des nouvelles zones d'activités, ce dont je parle régulièrement. En 2023, 5 M€ sont prévus sur le budget principal ou annexe pour l'aménagement et la commercialisation de nouvelles zones d'activités dans le cadre du schéma de priorisation établi en 2022. J'ai bien conscience que ce n'est pas simple et qu'il existe des délais incompressibles, mais il faut que les zones de Marchaux-Chaudefontaine, Saint-Vit (Champ Chevaux), Pouilley, Pelousey, Saône, sortent de terre et puissent enfin accueillir des entreprises. Le manque de foncier nous fait aujourd'hui courir le risque de passer à côté de réelles opportunités, donc de créations d'emplois et de fiscalité – je reviens au début de mon raisonnement – qui nous donneraient des marges de manœuvre pour d'autres politiques.

Voilà en tout cas les remarques que je voulais effectuer sur ce débat d'orientations budgétaires.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je pense que c'est un débat de fond que nous avons et je pense qu'il est nécessaire de nous rappeler par exemple qu'il y a des éléments importants, comme l'article 72-2 de la Constitution. Excusez-moi d'aller sur des fondamentaux, mais il y est inscrit que l'autonomie financière des collectivités est le fait de garantir un niveau de ressources propres, suffisantes, et la compensation des charges de l'État sur les collectivités est une garantie constitutionnelle. En réalité, concernant l'évolution de tout ce que nous disons, nous voyons bien que nous remettons en cause ces fondements constitutionnels. Nous reprendrons l'ensemble de ces bases qui sont les bases fiscales pour en rediscuter et bien maîtriser l'ensemble de ces éléments. Je pense que ce sera un moment de formation collective que nous aurons. Je pourrai sans doute vous proposer très rapidement une réunion en ce sens, parce que visiblement, il est nécessaire que nous ayons tous une bonne maîtrise de ce cadre dans lequel nous devons nous inscrire, et savoir de quoi nous parlons.

Gabriel, je te propose de conclure ce dossier si tu en es d'accord.

**M. BAULIEU.-** Je le conclus bien volontiers, mais je ne vais pas reprendre les éléments du débat qui ont été résumés, repris et clarifiés.

J'ajoute simplement que notre projet de budget, puisque cela fait partie des questions, qui sera soumis à notre Conseil le 13 avril prochain, sera très précisément dans le sens des orientations présentées ce

soir, sachant que nous aurons d'ici là réalisé quelques travaux, j'imagine, notamment sur le groupe PPI qui a un chantier, à savoir si nous sommes capables ou si nous avons la volonté de dégager des capacités à intervenir sur des cofinancements, c'est-à-dire ouvrir une nouvelle ligne de contribution financière de Grand Besançon Métropole. C'est un élément important. Si nous avançons dans ce sens, il pourrait peut-être y avoir un amendement entre ces orientations budgétaires et le budget 2023. Nous verrons donc ce que nous réservent les prochaines semaines.

Pour tout le reste, sans répéter les éléments rapportés, nous fixons ce budget très ambitieux, qui – je l'ai souligné et cela a été rapporté par d'autres – bénéficie conjoncturellement d'une compensation intéressante de la taxe d'habitation. C'est vrai, vous avez pu le relever et je l'ai souligné dans mon propos. Nous retrouvons nos niveaux d'épargne que nous avions perdus au cours des années difficiles au cours desquelles nous avons fait le choix d'engager davantage de moyens financiers. Nous avons pu rétablir ces niveaux d'épargne, ce qui est extrêmement important, parce qu'il s'agit notamment de faire face régulièrement aux besoins récurrents d'investissement (indicateur d'épargne nette) à 11 M€. Il est important que nous ayons ces éléments et que nous puissions tenir sur la base de notre trajectoire fiscale que nous amèderons peut-être ultérieurement avec, c'est vrai, la crainte d'un cadrage qui serait sévère en matière de gestion budgétaire.

Nous venons d'avoir un échange entre Laurent CROIZIER et la Présidente. Cela étant, nous ne sommes pas des adeptes de la fiscalité « à tous crins » et de laisser filer les budgets, mais alors que nous sommes dans ce contexte où précisément, et alors même que l'État souffre des engagements financiers qu'il a pris antérieurement, le niveau de dettes en témoignant, il est d'autant plus important que les collectivités puissent tenir les engagements. C'est très bien que le Parlement n'ait pas validé le pacte de confiance prévu, sinon ce que nous vous présentons ce soir ne tiendrait pas avec ce dispositif. Il faut nous le dire tout simplement. C'est non pas parce que nous serions soudainement pris de quelque folie de faire n'importe quoi, mais parce que nous sommes confrontés à un contexte de dérapage financier par l'inflation, de nécessité de tenir les engagements.

Plusieurs d'entre vous sont intervenus pour dire que ce que nous faisons en direction de notre personnel, comme on le fait dans les autres collectivités, ne serait pas suffisant, mais pour tenir ces engagements, nous devons pouvoir disposer de ces capacités de choix dans notre budget. C'est vrai qu'après cette petite note d'optimisme que je vous livre, nous sommes très attentifs à ce qui pourrait arriver si d'aventure on nous contraignait davantage, ce qui obérerait d'autant nos capacités à accompagner les habitants et les entreprises de ce territoire. Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci beaucoup. Je vous propose de prendre acte que nous avons bien eu un débat sur ces orientations budgétaires. Je pense qu'il n'y a pas de doute. Je tiens à souligner que dans ce dossier, il y a aussi le rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable en 2021. Vous savez combien c'est essentiel dans cette période où nous devons nous emparer des enjeux de la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et entre les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains et la transition vers une économie circulaire, et d'ailleurs, l'épanouissement y compris avec de la frustration.

Je peux considérer que s'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport du développement durable, il y a eu acceptation, et il n'y a pas forcément de débat, nous en avons pris connaissance. Je passe ainsi au rapport n° 6.

#### Rapport n° 6 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

**M. BAULIEU.-** Je vais dire quelques mots de présentation. Je pense que nous allons essayer de traiter assez rapidement l'ensemble de notre ordre du jour après ces orientations budgétaires. C'est vrai que c'est un sujet important, sur lequel nous sommes d'ailleurs de plus en plus vigilants. Le rapport indique d'ailleurs que les évolutions législatives et réglementaires nous y invitent et nous y incitent très précisément.

Nous pouvons souligner qu'en application des textes actuels, les données, les évolutions, les actions et les analyses en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sont structurées par deux dispositifs principaux. Il s'agit tout d'abord d'un plan d'égalité professionnelle que je ne développe pas.

Cependant, je souligne quand même que ce plan sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2021-2023, pour Grand Besançon Métropole, comme pour les autres entités bénéficiant de la mutualisation de notre fonction ressources humaines, a été élaboré sur la base du bilan sur l'état des collectivités 2019 et vise 5 objectifs principaux :

- assurer la gouvernance de la politique d'égalité professionnelle,
- définir une politique de rémunération prenant en compte l'égalité professionnelle,
- garantir l'équité des parcours professionnels,
- favoriser l'articulation des temps de vie professionnels et personnels, élément sans doute nouveau qui prend de plus en plus d'importance,
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes.

Ces cinq domaines d'actions ont permis de définir des objectifs de progression et les actions permettant de les atteindre. Je souligne cela simplement pour rappeler le contenu des choses, puisque je m'arrêterai peu sur les éléments statistiques. En 2023, nous nous doterons d'ailleurs d'un stagiaire qui aidera nos services précisément sur ce travail relatif à l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle et sur les aspects de prévention de toute nature, que ce soit les violences sexuelles ou les agissements sexistes. Les trois entités, Grand Besançon Métropole, Ville et CCAS ont proposé à l'ensemble des agents quatre sessions de théâtre-forum, menées par la compagnie Les Trois Sœurs, en juin 2022. Plus de 70 agents ont participé à ces sessions, et avec intérêt à cette démarche.

En 2023, et je pense que cela fait partie des éléments essentiels à notre démarche, une formation portant sur l'égalité professionnelle femmes/hommes est proposée aux encadrants. Il est vrai que dans de nombreux domaines touchant au management de notre établissement, comme dans toute entreprise et autres collectivités, beaucoup de choses pèsent sur les épaules de l'encadrement. L'investissement en formation de l'encadrement est donc essentiel.

À cet élément touchant au plan d'égalité professionnelle, nous pouvons ajouter les aspects formels. C'est la base de données sociales et le rapport social unique (RSU) auquel nous devons procéder désormais, avec un cheminement, puisque nous rentrons progressivement dans le nouveau dispositif, sur la mise en œuvre de cette base de données et l'établissement du rapport social unique avec les caractéristiques que vous avez en p.102, à savoir :

- les caractéristiques des emplois et la situation des agents,
- la situation comparée des femmes et des hommes, et son évolution,
- la mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Comme nous sommes dans une situation de transition, nous présentons dans ce rapport un échantillon des éléments qui constitueront la totalité, avec le reste, des éléments du premier rapport répondant au nouveau standard qui sera présenté en 2024 sur l'exercice 2023.

Vous avez ensuite quelques données chiffrées, dont vous avez tout simplement à prendre connaissance. Je constate simplement qu'en matière d'actions de formation, nous avons au moins dans les catégories A et B une propension à davantage se former pour les femmes que pour les hommes, ce qui est à peine moins vrai pour la catégorie C. Quant aux autres chiffres, je ne vais pas vous les relire. Cela étant, j'ai tenu à vous indiquer le programme sur lequel nous nous étions engagés et les évolutions que nous sommes en train de mettre en place.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci beaucoup pour ce travail qui est fait. Marcel FELT.

**M. FELT.-** Merci, Madame la Présidente. Évidemment, je ne reviendrai pas sur ce rapport qui ne souffre d'aucune discussion, puisque c'est une application de la règle de droit conforme, et c'est très bien ainsi. En revanche, je profite d'avoir la parole pour faire un commentaire d'actualité. Je pense qu'il n'a échappé à personne que la décision du Conseil Communautaire d'accorder des jours de congés supplémentaires a été annulée par le Tribunal administratif.

J'avais, en son temps, fait remarquer dans cette enceinte que la décision que nous devons prendre était contraire à l'esprit du législateur, texte qui venait moraliser le comportement de certaines collectivités et ainsi fixer un temps de travail à 1 607 h. Bien évidemment, mon intention n'est pas de

commenter la décision du Tribunal administratif, puisque généralement, je ne commente jamais une décision de justice, ni bien évidemment de commenter les arguments tortueux utilisés par la collectivité pour justifier, à mon sens, une position au demeurant injustifiable. Au travers de cet exemple, je me suis demandé, puisque nous avons parlé un peu RH ce soir, s'il n'existait pas un problème RH. Pourquoi dis-je cela ? Rappelons-nous l'intervention de la Chambre Régionale des Comptes qui disait qu'un temps de travail, qui était aléatoire, n'était pas suivi. Elle a souligné que le contrôle des heures supplémentaires ne se faisait pas de façon ordinaire.

Tout cela représente des éléments qui concourent à nous demander si nous ne devrions pas nous interroger sur ces constatations qui sont faites et essayer de faire évoluer ce dossier dans le bon sens. Je regarde Christophe LIME. Si l'attrait n'est pas là pour travailler dans notre collectivité alors que les gens préfèrent peut-être travailler à la Région ou au Département, c'est aussi peut-être parce qu'au niveau RH, une fibre demande à évoluer.

Enfin, je pose la question également pour les délégués communautaires ici présents. Allez-vous faire appel de la décision ?

**M. BAULIEU.**- Sur ces considérations, chacun connaît les enjeux, y compris dans ces questions sensibles de dispositif antérieurement mis en œuvre, puisque là, nous parlons de quelques jours de congés liés au décernement des médailles professionnelles. Nous nous souvenons aussi que nous avons été confrontés à devoir faire en sorte que nos salariés ne subissent pas le préjudice de voir ce qui s'appelait antérieurement le « 13<sup>e</sup> mois » tout simplement parce qu'il existait à la Ville de Besançon avant 1984 et que – j'utilise cette formule par mimétisme de mémoire validé par la Préfecture même si nous n'avons pas retrouvé d'écrits – le District a repris ses dispositifs, ce que la Chambre Régionale nous a contesté récemment. Imaginions-nous un instant qu'avec ce dispositif, nos salariés étaient réputés être trop payés ? Cela laisserait à penser que finalement, ils devraient tous venir chez nous, et que nous aurions pu ainsi, d'un seul coup, réduire à due proportion les rémunérations.

Nous nous sommes donc employés à mettre au point un dispositif que nous avons approuvé pour préserver cette situation. Nous sommes animés du même état d'esprit concernant non pas ce qui est un laxisme avéré sur les horaires de travail s'agissant d'une forme de gratification par disponibilité. Nous interjetons ainsi appel de la décision. Dans la mesure où nous sommes aussi légalistes que toi, Marcel, bien évidemment, le Tribunal aura le dernier mot.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Ce que je trouve important dans tes propos, c'est aussi le travail réalisé par ce stagiaire qui travaille sur un certain nombre d'éléments, et qui a intégré l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle. Si vous étiez présents à la CCI lors d'un séminaire organisé en matière de recrutement et de sens à l'emploi, nous avons entendu le spécialiste Philippe PIERRE qui a expliqué combien aujourd'hui les uns et les autres recherchaient les « slacheurs ». En effet, les uns et les autres cherchent différentes dimensions à leur vie, c'est-à-dire bien sûr un grand plaisir pour beaucoup à faire le métier qu'ils font, mais ils souhaitent que ce métier soit aussi partagé non seulement dans leur temps de vie avec évidemment leur vie personnelle – c'est le travail fait avec ce stagiaire pour 2023 – mais aussi avec des temps comme la participation à une vie associative comme la Banque Alimentaire ou autres.

Il est intéressant de voir que nous avons une transformation extrêmement importante de ce sens et de ce rapport à la vie et à la façon dont on perçoit ses engagements et son temps d'activité, parce que cela ne veut pas dire que c'est forcément du loisir en tant que tel, mais ce sont justement des choix d'engagement dans les métiers, dans la vie professionnelle. C'est donc intéressant de l'entendre. Des choses sont intéressantes dans ce rapport qui, en p.105, montre que sur la partie administrative, il peut y avoir 10 000 € d'écart entre les hommes et les femmes, ce qui peut interroger évidemment sur ces éléments.

Je vous propose de continuer, puisque c'est le rapport qui nous intéresse. Il s'agit d'une prise de connaissance et de débat.

Rapport n° 7 - Aide humanitaire en Turquie et en Syrie suite au séisme des 5-6 février 2023  
Subvention exceptionnelle à l'association pompiers d'urgence internationale

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Ce rapport nous rappelle à d'autres préoccupations et d'autres drames assez insupportables. Même dans le titre, il est écrit que c'est à la suite du séisme des 5 et 6 février, mais en réalité, ils ont subi d'autres répliques qui les ont mis en difficulté.

Gabriel, veux-tu dire un mot ?

**M. BAULIEU.-** Je vais dire un mot simplement sur les circonstances. Chacun comprendra notre volonté. D'ailleurs, l'ensemble des communes ont reçu le même type d'appel. Nous proposons de ne pas être collectivement insensibles au drame que vivent ces populations en apportant de l'aide à ceux qui sont à l'aide de ces populations, à savoir les pompiers d'urgence internationale. Nous proposons ainsi de leur apporter une aide de 10 000 €. Tout est dit avec le contexte que nous connaissons tous, que nous voyons tous les jours à la télévision. Comme tu l'indiques, il y a encore eu des répliques ces jours-ci et nous avons vu encore hier un mort sous un bâtiment, je crois.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je vous propose de le soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 8 - Bilan de la CCSPL 2022

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Vous connaissez tous ce rapport. Y a-t-il des demandes de précision ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Il s'agit en fait d'une prise de connaissance.

Rapport n° 9 - Liste des Emplois Permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2023 - Grand Besançon Métropole

**M. BAULIEU.-** Quelques mots simplement sur ce rapport que je vous invite, comme les autres, à explorer autant que vous le souhaitez, puisqu'il est riche d'informations. Nous sommes au 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec 1 459 emplois ouverts à Grand Besançon Métropole. Dans le cartouche, vous sont résumées les évolutions sur l'année écoulée. Vous vous souvenez non pas du détail des 12 créations sur le budget principal, mais des deux décisions importantes et un peu collectives que nous avons prises en direction du budget Déchets sur les moyens que nous mettons à disposition du SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets), et par ailleurs les moyens humains des services, donc des budgets eau et assainissement.

À l'heure qu'il est, je ne pense pas, et d'ailleurs, ce n'était pas le plan en termes de rapidité, que tous les postes soient pourvus, loin s'en faut, le problème évoqué tout à l'heure demeurant bien évidemment. Néanmoins, ce n'est pas l'objet de ces indications qui est de se remémorer les décisions que nous avons prises en 2022 et l'état des postes ouverts à Grand Besançon Métropole en ce début d'année, ce qui est une nécessité prévue par les textes. Vous avez l'aspect collectif dans le premier paragraphe. Vous en avez ensuite le détail budget par budget.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous besoin d'autres éléments ? Si ce n'est pas le cas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Rapport n° 10 - État annuel des indemnités perçues par les Conseillers Communautaires de  
Grand Besançon Métropole

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des demandes de précision ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Rapport n° 11 - Bilan de la formation des Conseillers Communautaires de Grand Besançon Métropole pour l'année 2022

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 12 - Nouvelles modalités de remboursement des frais liés à la formation des élus

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous allons commencer par l'utilisation de la « zapette », exercice que nous avons aujourd'hui désormais à entretenir. Le vote est ouvert.

*Il est procédé au vote électronique.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je clos le vote. Merci. Nous passons au rapport suivant.

Rapport n° 13 - Accord-cadre relatif à l'achat de fournitures administratives  
Autorisation de signature du lot n° 3 - Fournitures administratives

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous des questions ?

**M. FELT.-** J'ai un peu de mal à comprendre ce rapport. Régulièrement, on met en avant des arguments plus ou moins pertinents pour justifier des comportements au regard du sauvetage de la planète. Là, si j'ai bien compris le rapport, on va acheter des fournitures en région parisienne pour ensuite, d'après ce qui a été dit en Bureau, les faire transiter par un grossiste de la région lyonnaise. Où est la logique ? Je sais bien qu'il existe des règles pour les marchés publics, mais je pense que pour ce sujet, on aurait pu faire preuve d'imagination et peut-être, puisqu'on le dit souvent dans cette enceinte, non pas privilégier, mais porter une attention particulière pour les fournisseurs locaux. Pour cette raison, je voterai contre ce rapport.

**M. BAULIEU.-** Je voudrais apporter une précision, cette remarque ayant été faite en Bureau. Nous avons indiqué que nos services des marchés veillaient à les configurer de manière telle qu'ils soient le plus possible accessibles aux fournisseurs locaux dans tous les domaines possibles. Quand ce n'est pas présent sur la région – je parlais de nos marchés en général – bien évidemment, ce n'est pas le cas, mais en l'espèce, le marché en question a été rédigé pour permettre au plus grand nombre de répondre, dont les entreprises locales. On m'ajoute même « préoccupation que tous les services ont bien en tête » simplement pour que nous partagions cette conviction.

Marcel, note bien qu'un « sourcing » auprès de 6 entreprises a été opéré par le service des achats. Plusieurs prestataires avaient prévu de répondre à la consultation, dont une entreprise que nous avons évoquée et que je ne citerai pas ici. Les prestataires rencontrés ont conseillé de limiter les références au bordereau de prix unitaire, de favoriser la valeur technique et la logistique des livraisons dans les critères de prix et ne pas pondérer le prix à plus de 60 %. J'ai la liste des 6 entreprises locales qui ont été en quelque sorte un peu consultées, mobilisées, etc. À la suite du « sourcing », l'allotissement a été revu en fonction des recommandations que je viens d'évoquer, afin de permettre au plus grand nombre de candidats de postuler. Les lignes du bordereau de prix ont été retravaillées et réduites afin de simplifier la réponse des entreprises.

Après, c'est le sort de ce que nous connaissons. Il se trouve qu'à l'arrivée, l'entreprise à laquelle beaucoup pensent et qui était évoquée en Bureau n'a pas répondu. Nous avons fait ce que nous pouvions pour qu'elle puisse candidater, ce qu'elle n'a pas fait. Je ne cite bien évidemment pas de nom ici, en séance publique, mais c'est notre regret.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** La réponse est très claire. Surtout, nous manquons un peu d'imagination lorsqu'il est question de marché, parce qu'il y a des codes. Comme tu viens de nous le rappeler et dans la mesure où tu es très vigilant justement à mettre en œuvre la réglementation, nous sommes très rigoureux dans ce domaine.

Nous passons au vote électronique du rapport.

*Il est procédé au vote électronique.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je clos le vote. Il y a 2 abstentions, un refus de vote, 3 oppositions et 108 pour. Merci. Je vous propose de passer au rapport n°14.

Rapport n° 14 - Prestation de services traiteurs pour le compte de l'ensemble des services de Grand Besançon Métropole, de la Ville de Besançon et du CCAS de la Ville de Besançon  
Autorisation de signature de l'accord-cadre (Lot n° 1)

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il est ici question des traiteurs. Je pense que nous pouvons passer directement au vote électronique.

*Il est procédé au vote électronique.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci bien. Je clos le vote. Je vous propose de passer au rapport n° 15.

**Commission n° 08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement**

Rapport n° 15 - Convention avec la commune de Moncey et la Communauté de Communes Doubs Baumois pour la réalisation de missions techniques en assainissement sur le système d'assainissement de Venise

**M. LIME.-** Je crois qu'il doit y avoir une vidéo. Dans la recherche de certains métiers, nous avons fait des vidéos de métier que vous pouvez reprendre sur les sites internet de vos communes. Elles sont au nombre de trois, je crois. Nous les avons aussi travaillées au niveau national, puisque nous rencontrons tous les mêmes difficultés. Je disais tout à l'heure à Jean-Paul MICHAUD que nous avons même une demande de la société Gaz et Eaux qui avait du mal à trouver des plombiers. Ce n'est donc pas uniquement le problème de la fonction publique, mais le privé a aussi du mal à trouver des candidats pour des emplois techniques. Nous devons donc vous présenter cela.

*Une vidéo est projetée en séance.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien, merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Commission n° 02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique**

Rapport n° 16 - Choix du mode de gestion du camping d'intérêt communautaire Besançon-Chalezeule

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 17 - Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises (SRDEII) - Aide à l'immobilier et aide aux entreprises - Convention avec la Région

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nicolas BODIN est absent. Avez-vous des demandes particulières ? S'il n'y a pas de demande, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 18 - Convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle avec l'Office de Tourisme du Grand Besançon (OTC) 2023-2025

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des commentaires ou des demandes de précision ?

**M. FAGAUT.-** Concernant ce rapport n° 20, je voudrais saluer dans un premier temps la reconduction de ces partenariats aujourd'hui quels qu'ils soient avec Atout France ou avec le collectif du CRT (Comité Régional du Tourisme) ou la Vallée de l'Ognon. Elle symbolise un beau travail de proximité interdépartementale et nous souhaitons vraiment nous inscrire dans cette démarche, parce que je crois que nous pouvons partager cet enjeu majeur du développement et de l'attractivité. Cependant, j'aurais quelques observations à faire. Je suis très surpris de ne pas voir dans ce rapport le partenariat, qui, pourtant, est à mon sens tout à fait naturel, identifié avec le CDT (Comité Départemental du Tourisme). Je suis surpris de ne pas le voir.

Par ailleurs, parmi les actions entreprises au sein de ces différents collectifs, avons-nous des éléments chiffrés qui permettent de déterminer vraiment la performance réalisée de notre partenariat avec ces différents partenaires ? Avons-nous des indicateurs qui nous permettraient aujourd'hui de démontrer l'efficacité de chacun de ces partenaires, par exemple en termes de nuitées consommées ? J'ai pu voir que la Ville de Montbéliard s'était désengagée de certains partenariats que nous pouvons contractualiser aujourd'hui. Avons-nous des éléments autour de cela ? D'autant plus que lorsque nous engageons des moyens, il nous faut de réelles retombées économiques par la suite.

Il y a quasiment un an date à date, nous avons débattu ici de la révision du schéma touristique. Je me demande si aujourd'hui, avec les différentes observations que nous avons pu faire, avec le retour d'une clientèle étrangère sur 2022, le recrutement qui est en train de s'opérer avec le directeur de l'Attractivité, il ne serait pas temps de refondre totalement notre stratégie de partenariats et de promotion générale au lieu de repartir avec des schémas déjà existants. En tout cas, c'est l'ambition que nous portons. Dans ces partenariats, bien sûr, nous travaillons avec l'Allemagne, et tant mieux, parce qu'à l'égard du marché allemand, il y a une vraie priorité à avoir. En revanche, dans ces partenariats, nous ne voyons rien avec la Suisse romande ou avec la Suisse alémanique, et nous ne voyons rien non plus avec la Belgique, ce qui me questionne, alors qu'il y a, il me semble, des partenariats à réaliser.

Nous pourrions même parler aussi des partenariats avec les 14 villes avec lesquelles nous sommes jumelés notamment, et les plus proches, que ce soit Fribourg ou Neuchâtel. Cela étant, nous voulons vraiment nous inscrire avec vous dans cette démarche dynamique autour de notre économie touristique. Nous souhaitons aussi bien sûr apporter notre contribution et travailler avec vous dans ce sens. Merci.

**M. VUILLEMIN.-** Malheureusement, je ne peux pas répondre, parce que je suis en conflit d'intérêts sur ce rapport. C'est pour cela que Nicolas BODIN répond.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Oui, mais Nicolas n'est pas là... Si je résume, un travail se fait évidemment avec non seulement la structure du Département, mais aussi celle de la Région. Sur la question des jumelages, nous savons que tout ce qui concerne le tourisme est une compétence partagée. Cela ne s'oppose pas, mais nous parlons plutôt des relations de jumelage. Il s'agit donc de la Ville. Concernant les partenariats avec différents pays comme la Belgique ou l'Allemagne, vous vous souvenez que Christine BRESSON était venue ici vous dire combien nous travaillons justement sur ces cibles. Ce travail est en cours. Un travail est également fait avec la presse, même avec des influenceurs. Nous travaillons pour faire connaître notre territoire, car c'est important. Ce travail demande évidemment d'améliorer tous les jours nos outils de communication, nos réseaux. Vous aviez vu Madame SPONY qui était venue pour présenter combien la question des consultations et des réseaux sociaux était essentielle. Effectivement, ce travail de fond est en cours, il se développe.

François, tu peux peut-être apporter quelques éléments chiffrés si tu en as.

**M. BOUSSO.-** Non, je ne peux pas, parce que je suis aussi en conflit d'intérêts. Je voudrais juste alimenter la frustration que j'ai avec Benoît VUILLEMIN d'être en conflit sur ce dossier, mais je reste à disposition dans un autre temps pour apporter les bons chiffres du tourisme en 2022.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

**M. AYACHE.-** Il se trouve que moi aussi, je suis en conflit d'intérêts en tant que Président du Comité Régional du Tourisme, mais cela ne fait rien, je prends le risque et je réponds. Effectivement, nous disposons d'indicateurs chiffrés sur l'impact des campagnes faites notamment avec Montagnes du Jura, mais évidemment, je ne les ai pas sous les yeux. Je confirme que le Département du Doubs est un partenaire actif et dynamique de Montagnes du Jura. Je termine en disant que je ne participerai pas au vote.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Tu confirmes ce que je venais de dire. Nous sommes bien effectivement dans ce multipartenariat. Je dois dire que le dernier Comité de Pilotage que nous avons fait, en particulier avec la Région, a consisté à montrer que nous travaillons de plus en plus dans les mêmes directions, dans une coordination, dans un renforcement de nos actions. Autour de la table, il y avait bien sûr l'ensemble des différentes hiérarchies, Région, Département et intercommunalité. Il a surtout été souligné qu'il y avait un ensemble d'intercommunalités. Nous savons aujourd'hui qu'un des grands atouts touristiques, par exemple, est celui de pouvoir répondre, au tourisme itinérant, et l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté répond très bien à ce cadre.

Pour qu'il puisse y avoir une vraie logique de tourisme itinérant, il faut justement savoir travailler d'un territoire à l'autre ensemble pour pouvoir connecter nos infrastructures, comme des chemins de halage le long de nos rivières, de nos canaux, des voies cyclables, bien sûr les liaisons ferroviaires, bien sûr un ensemble de sentiers de randonnée. Tout cela est travaillé le plus possible ensemble et en cohérence, parce qu'en matière de tourisme, la compétition de nos territoires serait juste mortelle. Nous avons besoin de répondre à ces besoins de faire ensemble, parce que nous avons aussi un tourisme de plus en plus friand d'avoir une diversité d'offres, même si nous avons choisi de mettre en avant plutôt une approche non seulement du massif du Jura, mais aussi pour d'autres secteurs, le massif des Vosges.

Nous savons que la partie montagne est importante, mais c'est aussi la découverte des produits, ce qui est très important. Les personnes qui viennent se promènent, se baladent, découvrent des paysages, des ambiances, des goûts et elles découvrent aussi un patrimoine, parce qu'en réalité, ce tourisme aime autant le patrimoine, y compris urbain, que le patrimoine paysager, etc. Nous sommes bien en train de travailler sur un schéma avec le Président et le Vice-président au tourisme de la Région, dont je tairai le nom, parce que ce ne serait vraiment absolument pas respectueux. Nous travaillons bien ensemble pour aller vers une offre la plus diversifiée et la plus adaptée aux nouvelles aspirations du moment. Effectivement, nous sommes bien en train de partager de nombreux indicateurs pour pouvoir y travailler. Je pense que, du coup, Monsieur FAGAUT, vous devez les connaître, puisque nous partageons avec le Département certains de ces indicateurs.

Je vous propose de soumettre ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Rapport n° 21 - Conventionnement pour l'entretien des sentiers de randonnée pédestre d'intérêt touristique (niveau 2)

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 22 - Participation d'AKTYA et de SEDIA au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) 2022

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 23 - Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences - Soutien 2023

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est à cette occasion entre autres que nous avons eu ce séminaire extrêmement intéressant. Je le répète, je pense qu'il serait intéressant que vous regardiez les petites vidéos concernant Philippe PIERRE qui est passionnant sur la question de l'emploi, du recrutement, du rapport au travail et du rapport à la vie. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 24 - Mission locale - Soutien 2023

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** En l'absence de Monsieur PAINEAU, il n'y a pas de présentation. Si vous n'avez pas de question particulière, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 25 - Équipements touristiques d'intérêt communautaire - Approbation des tarifs 2023

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous besoin d'information ? Si vous n'en avez pas besoin, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Rapport n° 26 - Service public de l'insertion et de l'emploi - Soutien à la démarche portée par le Département du Doubs

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Commission n° 03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville**

Rapport n° 27 - Projet d'Aménagement d'une aire de très grand passage à Chemaudin-et-Vaux  
Engagement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il une présentation ?

**M. BLAISON.-** Merci, Madame la Présidente. Pour rappel, le Schéma Départemental pour l'Accueil et l'Habitat des Gens du Voyage prescrit sur le territoire de GBM la création d'une aire de très grand passage. Parmi les nombreuses propositions recensées, un terrain de 5 ha a été ciblé sur la commune de Chemaudin-et-Vaux, aux abords de la D 67 pour accueillir une aire pouvant contenir 200 caravanes en période estivale, mais également une aire de délestage d'environ 30 caravanes et ouverte sur l'ensemble de l'année.

La réalisation de ce projet, dont le coût est estimé à ce jour aux alentours de 3,2 M€, nécessite un certain nombre de procédures, notamment une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Cette déclaration est indispensable pour les acquisitions utiles à la réalisation de cette aire, également pour la mise en compatibilité des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) de Vaux-les-Prés et Champagny. Cette compatibilité devra être suivie notamment d'une évaluation environnementale. D'autres étapes seront nécessaires, mais nous y reviendrons ultérieurement. Avez-vous des questions ?

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. C'est un travail de très longue haleine. Franchement, cela nécessite beaucoup de dialogues et de discussions. Ce très beau travail va nous amener, j'espère, à terminer sur un schéma qui nous permettra d'être définitivement « dans les clous » pour que nous puissions être sereins sur cette gestion, parce que c'est nécessaire. Avez-vous des questions à poser ?

**M. FIETIER.-** Merci, Madame la Présidente. Simplement, quand on parle de concertation, avec quels acteurs se fait-elle ? Est-ce avec les gens du voyage ? Est-ce avec les communes ? Peut-on avoir plus de précisions ? Merci.

**M. BLAISON.-** Elle se fait bien sûr avec les gens du voyage, ce qui est la priorité, mais aussi avec les différentes associations, notamment l'association Gadjé, association bien impliquée dans ce projet,

avec les communes environnantes. C'est ainsi que des COPIL ont été réalisés et sont prévus dans les semaines ou mois à venir. J'ai pu rencontrer notamment les maires de Champagny, de Mazerolles-le-Salin et de Champvans-les-Moulins. Toutes les solutions sont les bienvenues. Il y a de nombreuses étapes. Il faut tenir compte de la sécurité des lieux, mais aussi de la sécurité routière pour y accéder, en même temps de la sécurité des communes environnantes. En dehors de cela, il ne faut pas se le cacher, tout le monde a entendu parler des problèmes environnementaux, notamment l'histoire du fameux crapaud, mais il n'y a pas que cela. En effet, nous sommes en partie dans une zone N qui nécessitera notamment un accord du Préfet. Voilà ce que je peux répondre.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres demandes de précision ? Encore une fois, c'est un dossier très délicat et très complexe. Cela demande de nombreux allers-retours et des discussions. Je vous remercie pour ce travail. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

**Commission n° 04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable**

Rapport n° 28 - Actualisation et modification des modalités d'application du fonds  
« Actions de sensibilisation au développement durable »

*Une présentation est projetée en séance.*

**M. HUOT.-** Ce fonds existe depuis 2006. Comme vous le voyez, il a été très peu utilisé, puisqu'il y a eu un nombre d'actions peu utilisées, avec des montants financiers investis relativement faibles pour cette action de sensibilisation pour les 16 ans d'existence. La dernière actualisation date de 2016. On constate encore un faible recours au fonds, avec deux niveaux de difficulté, avec un niveau de financement assez limité (20 % des dépenses restant à charge et un montant plafonné) et un nombre très important de pièces demandées au titre de ces aides.

En termes de démarche, il s'agissait de trouver une simplification de ce fonds. Vous verrez que nous terminerons avec un nouveau nom. Nous vous avons listé dans le nouveau fonds les thèmes qui pouvaient être éligibles. Ont été ajoutées dans le nouveau fonds, la promotion d'une économie circulaire et la promotion de pratiques alimentaires respectueuses de l'environnement. Jusqu'à présent, pour pouvoir en bénéficier, il fallait qu'au moins 5 items/12 soient respectés. Dans le nouveau, on a limité le nombre de thèmes à respecter pour pouvoir accéder à ce fonds.

Par ailleurs, les bénéficiaires ont été élargies. Actuellement, on retrouve les associations, les communes et les groupements. Ils sont élargis aux Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB), tout ce qui touche à la GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations), aux problématiques attachées à l'eau, aux syndicats mixtes d'aménagement et de gestion de l'eau. Dans ce cas précis, il s'agit de l'EPTB Saône et Doubs, et dans l'autre, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et de la Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO) pourrait être intéressé pour mettre en place ce dispositif et y accéder. Le public cible aujourd'hui est constitué du grand public. Il s'agit d'élargir pour le nouveau fonds aux élèves et aux étudiants.

Nous avons regardé le financement. J'ai dit qu'un porteur devait porter au moins 20 % du coût total du projet et que l'aide de GBM était limitée à 20 % du montant restant à charge du projet dans la limite de 2 000 €. Par ailleurs, il y avait une absence de plancher de subvention. Pour le nouveau fonds, le système est plus intéressant en termes de financement, puisque nous parlons de 10 % du coût total, d'une aide GBM ciblée en fonction du coût total de l'opération. Si c'est supérieur à 10 000 € pour un projet, ce sera 20 % de l'assiette ; si c'est inférieur à 10 000 €, ce sera 30 % de l'assiette. Les demandes ne seront pas traitées lorsque l'aide sera inférieure à 500 € pour éviter d'avoir un travail administratif trop conséquent par rapport à l'aide que l'on pourrait apporter.

Bien sûr, le premier intérêt est le financement et le deuxième concerne la simplification des pièces à transmettre par le porteur de projets. Il a été validé de façon juridique que seules les pièces réglementaires obligatoires sont conservées, de même que les pièces qui permettent de comprendre et de traiter le dossier. De plus, les factures sont à transmettre seulement si GBM les demande.

Dans le bilan financier, ce n'est plus le comptable le signataire, et on le sait lorsque l'on fait des demandes de subvention, on demande un papier à notre trésorier. Cela signifie que seul le représentant légal de la structure porteuse du projet certifierait la dépense. La dénomination actuelle est « Actions de sensibilisation au développement durable » et nous proposons comme nouveau nom pour ce fonds « Développement durable ».

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Auriez-vous besoin d'éléments ?

**M. FIETIER.-** Merci. Quel est le montant alloué à ce fonds ? On parle de 10 000 € en termes de montant de l'opération, mais je suppose que ce n'est pas le montant alloué à ce fonds.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je n'ai plus le chiffre en tête, mais je crois que c'est de l'ordre de 120 000 €, 124 000 € pour être précise. Merci beaucoup. Je vous propose de soumettre ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Rapport n° 29 - Signature d'une convention avec France active Franche-Comté dans le cadre de la démarche Générateur Bourgogne-Franche-Comté pour l'accompagnement de communes dans la mise en œuvre de projets solaires en autoconsommation collective

**Mme GAGLILOLO.-** Il s'agit d'un très gros projet qui va nous permettre d'impulser des projets innovants. Cela répond à une demande qui a émergé en premier lieu sur la commune de Pirey. En effet, cette commune a souhaité impulser une dynamique qui puisse concerner à la fois les habitants, les bâtiments municipaux et les bâtiments des entreprises de la commune. Nous sommes sur des choses prévues par la loi depuis 2021. Nous défrichons quand même un domaine assez nouveau avec les autoconsommations collectives. Sur un projet qui réunit des acteurs de typologies si différentes, il était important de pouvoir s'appuyer sur l'expertise de France active, celle-ci étant habituée à faire émerger des projets multiacteurs sur le territoire, qui répondent aux besoins de la collectivité. Nous passons ici une convention qui permettra d'accompagner 5 communes dans les prochaines années.

Nous avons déjà des doutes sur notre capacité à accompagner toutes les communes qui souhaitent mettre en place des projets de ce genre, parce que vous êtes nombreux. Nous commençons par cette délibération et nous verrons par la suite comment avancer ensemble. En tout cas, je voulais en profiter aussi pour vous dire qu'il y a plusieurs démarches de ce genre en autoconsommation collective sur le territoire. Je pense que nous sommes vraiment à la pointe sur ces sujets. Il faut donc savoir en être fier.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Rapport n° 30 - Réseau de chaleur Besançon OUEST  
Signature de l'avenant n° 3 au contrat de concession avec CELSIUS

Rapport n° 31 - Réseau de chaleur Besançon OUEST - Cogénération ENGIE  
Avenants au Bail Emphytéotique Administratif et à la convention de fourniture de chaleur

Rapport n° 32 - Réseau de chaleur Besançon OUEST  
Signature d'une nouvelle convention de fourniture de chaleur UVE

*Les rapports n° 30, 31 et 32 sont présentés conjointement.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il y a une présentation orale faite par Anthony NAPPEZ.

**M. NAPPEZ.-** Merci. Je vous fais une présentation récapitulative qui porte sur les 3 délibérations à suivre, l'avenant n° 3 au réseau de chaleur, une nouvelle convention que nous avons à négocier sur la cogénération gaz et une nouvelle convention à négocier avec le SYBERT.

Je profite de l'occasion pour faire un petit point sur le réseau de chaleur. Vous avez peut-être vu, sinon je vous l'apprends, qu'il a été à nouveau labellisé « Écoréseau » très récemment – c'est la 10<sup>e</sup> ou 11<sup>e</sup> fois d'affilée – sur des critères assez impartiaux qui sont d'avoir un taux d'énergies renouvelables supérieur

à 50 % (nous sommes à 71 % en 2022) et d'avoir une facture globale pour l'utilisateur, inférieure à la solution de référence, ce qui est le cas, bien évidemment. Elle est inférieure de 20 % à celle des réseaux comparables en France d'après l'AMORCE (Association des Maîtres d'Ouvrage des Réseaux de Chaleur). C'est simplement le petit aparté qui n'a rien à voir avec les délibérations.

La première délibération (rapport n° 30) concerne la signature de l'avenant n°3 au contrat de concession avec CELSIUS. Pourquoi faire une présentation qui regroupe les trois ? Parce que les deux délibérations suivantes (rapports n° 31 et 32) sont connexes et incluses dans cet avenant. Cet avenant porte sur trois éléments. Il porte d'abord sur l'extension du périmètre du service. Nous en avons beaucoup parlé l'année dernière. Puisque nous étendons le réseau, le périmètre du service jusqu'à fin 2024 est modifié. Il portait jusqu'ici sur Planoise, la zone Lafayette principalement et les Hauts-de-Chazal. Cette fois-ci, nous l'étendons sur le nord de la commune d'Avanne. Cette extension est déjà en cours. Les travaux sont déjà en cours pour intégrer la maison de retraite Weinman d'Avanne, et nous l'étendons en direction des quartiers Rosemont/Saint-Ferjeux/Butte/La Grette et en direction de la Boucle.

Pour les deux délibérations suivantes, nous prenons en compte dans cet avenant les modifications qui entraînent de nouvelles conventions. Cela aurait pu se faire sous forme d'avenant, mais elles étaient tellement fournies qu'elles sont devenues de nouvelles conventions. L'une concerne l'unité de valorisation énergétique, c'est-à-dire la chaleur fournie par le SYBERT au réseau de chaleur qui comprend de nombreux paramètres techniques, mais aussi et surtout un paramètre tarifaire. L'UVE (unité de valorisation énergétique) va subir une baisse de 5 % de son prix tout simplement facturé au réseau de chaleur. Cela passe ainsi de 28 € à 26,50 €/le MW. Retenons que cela représente 5 % du prix. Je rappelle que l'UVE représente 35 % de l'énergie fournie au réseau.

Concernant la cogénération, nous mettons à disposition sur le site de la chaufferie de Planoise une petite parcelle de terrain à laquelle nous accordons un bail emphytéotique à la société ENGIE qui exploite une cogénération gaz. C'est tout simplement une usine de cogénération pour fabriquer de l'électricité et qui, mécaniquement, produit de la chaleur. La chaleur est fournie au réseau de chaleur dans une proportion qui se situe, selon les années, entre 5 et 10 %. Bien évidemment, cette chaleur a un prix.

Pour faire simple, depuis 2018, date depuis laquelle ENGIE exploite cette cogénération, ils ont modifié leurs conditions. Jusqu'ici, ils étaient soumis à un contrat d'obligation d'achat avec EDF. Ils ont cassé ce contrat de leur propre fait. Du coup, nous avons renégocié le bail ainsi que la convention de fourniture de chaleur qui nous lie à eux. Autant dire que nous avons imposé quelques conditions drastiques qui profitent au réseau de chaleur, bien évidemment, dont la principale est résumée ici, à savoir plafonner le prix de la fourniture de chaleur de la cogénération sur le prix du bois. Nous l'avons donc aligné sur le prix du bois, ce qui n'était pas le cas auparavant et ce qui engendre forcément mécaniquement à l'avenir une baisse aussi pour les abonnés du réseau de chaleur.

L'avenant n°3 contient principalement ces 3 éléments, la cogénération, l'avenant au bail et une nouvelle convention de fourniture de chaleur avec baisse du tarif, réciprocité des engagements de fourniture que nous conservons, puisqu'ils doivent nous fournir un mois de chaleur ou 12 GWh, et nous prenons en compte des éléments qui ne l'étaient pas jusque-là, par exemple du CO<sub>2</sub> en cas de défaut de fourniture de chaleur. Cela étant, c'est très technique, mais je peux répondre à des questions si nécessaires.

La troisième délibération représente un travail de longue haleine avec le SYBERT, travail entamé il y a bien 18 mois de cela et qui aboutit enfin. Ce sont principalement :

- des modifications techniques,
- une extension des plages de pression et de température,
- une modification du point de comptage,
- une augmentation de l'engagement,
- une baisse de 5 % du prix de la chaleur sur l'unité de valorisation énergétique.

De plus, le SYBERT participera à hauteur de 50 % à des travaux réalisés il y a deux ans concernant la rénovation d'un échangeur appelé « échangeur 5 ». Cette convention est vraiment utile aujourd'hui, et elle sera utile pour la future délégation de service public qui démarrera le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et sur laquelle nous travaillons pour que l'UVE reste compétitive par rapport aux autres énergies. Cela est très important, puisqu'un futur délégataire pourra avoir la possibilité de choisir ses énergies. L'incinération a

donc tout intérêt à être compétitive par rapport aux autres pour être prise dans sa plus grande proportion. Je reste ouvert aux questions s'il y en a, bien évidemment.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je voudrais juste revenir sur le rapport n° 28 quant aux actions de sensibilisation au développement durable. Les 127 454 € sont le cumul des actions menées, mais la ligne est bien de 10 000 €. Je vous apporte cette précision pour éviter toute confusion sur les chiffres.

Je vous propose de soumettre au vote le rapport n° 30. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Concernant le rapport n° 31, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Concernant le rapport n° 32, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Je vous propose de passer au rapport n° 33.

Rapport n° 33 - Taxe « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI) »  
Validation du montant du produit de la taxe pour l'exercice 2023

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Rapport n° 34 - GeMAPI - Convention avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO) - Programme 2023 d'interventions sur les affluents de l'Ognon

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

#### **Commission n° 05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures**

Rapport n° 35 - Programme investissement éclairage public 2023 - Secteur urbain et périurbain

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** La présentation en séance est faite par Yves GUYEN.

**M. GUYEN.-** Merci, Présidente. Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous présenter quatre rapports. Les trois premiers concernent les investissements, les requalifications et les gros entretiens. Je tenais à souligner que depuis la prise de compétence en 2019 par GBM de tout ce qui est voirie, création de voiries, gros entretien, réparation et éclairage public, de gros efforts ont été faits en termes de budget. Nous pouvons dire que peu de communes peuvent se plaindre de leurs réseaux routiers qui ont été entretenus depuis 2019.

Je commence par le rapport n° 35. Dans le cadre de sa compétence « éclairage public », la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole va réaliser en 2023 un programme d'investissement permettant de poursuivre la rénovation de son parc en LED afin de favoriser les économies d'énergie dans le cadre du plan de sobriété énergétique. Ce programme est défini selon les demandes des communes et des différents maîtres d'ouvrage d'opération impactant l'éclairage public en tenant compte des aspects biodiversité et des critères de pollution lumineuse. Il intègre également des opérations de détection de réseau permettant de répondre aux obligations réglementaires de concession de réseau. Il est susceptible de bénéficier de subventions de la part du SYDED (Syndicat mixte d'Énergies du Doubs) et d'autres partenaires.

Je vais passer en revue les travaux, mais je ne vais pas tous les lister, sans quoi vous serez là encore demain matin. Je vais simplement vous donner le nombre d'opérations en cours. Si vous avez des questions sur vos programmes, n'hésitez pas à me les poser demain matin.

S'agissant des travaux neufs et les rénovations, le programme principal sur la zone urbaine comporte 15 opérations. Vous les prenez en compte, puisque bien évidemment, vous les avez lues. Nous avons 4 opérations dans le programme conditionnel.

S'agissant des travaux de modernisation électronique, notamment le RETROFIT, le programme principal comporte 2 opérations, et le programme conditionnel, 5 opérations.

Nous avons ensuite :

- pour les travaux armoires électriques communicantes : 2 opérations,
- pour les accidents et dégradations : 1 opération,
- pour les travaux en lien avec l'extinction de l'éclairage public dans les quartiers : 1 opération,
- pour la détection réseaux secs voirie : 1 opération (d'une manière globale).

Le montant prévisionnel de l'ensemble des travaux en zone urbaine est de 800 000 € TTC, soit 660 000 € hors taxes. Le programme d'investissement est financé principalement par la ligne de crédit « éclairage public » de GBM. Le SYDED serait susceptible d'apporter une aide financière de 125 € par point lumineux rénové pour la commune de Besançon dans la limite du plafond annuel défini par le comité syndical qui est de l'ordre de 129 500 €.

Sur les zones périurbaines (programme 2023), ce sont :

- pour les travaux neufs et rénovation : 32 communes concernées,
- pour le programme conditionnel : 27 communes concernées,
- pour les travaux d'accompagnement liés à l'extinction nocturne : 8 communes concernées,
- pour la détection réseaux secs voirie : 2 communes concernées,
- pour les accidents, dégradations et travaux de maintenance : 10 communes concernées.

Le montant prévisionnel de l'ensemble des travaux en zone périurbaine est de 1 250 000 € TTC. Ce programme d'investissement est financé principalement par la ligne de crédit « éclairage public périurbain », mais également en partie via les lignes de crédits de requalifications de voiries. Le SYDED serait susceptible d'apporter une aide financière de 175 € par point lumineux installé ou rénové pour les communes de moins de 2 000 habitants et de 125 € pour les communes de plus de 2 000 habitants, dans la limite du plafond annuel par commune de 8 750 € (communes de moins de 1 000 habitants) et de 14 000 € (communes entre 1 000 et 5 000 habitants).

Vous êtes donc amenés à vous prononcer sur ce programme d'investissement. Avez-vous des questions ? Jean-Paul MICHAUD.

**M. MICHAUD.**- Merci. J'ai juste une question par rapport au fonds vert. Sommes-nous éligibles, ou est-ce déjà considéré comme engagé ?

**M. GUYEN.**- Non, ce n'est pas engagé. Dans le pavé sous le titre, il est indiqué que c'est en fonction du vote du budget primitif et du PPIF 2023-2027. Si j'ai bien entendu le Préfet hier soir, nous devons être éligibles au fonds vert.

**M. MICHAUD.**- Je crois que tu as entendu la même chose que moi.

**M. GUYEN.**- Bien que j'étais au SCoT, mais c'est ce que l'on m'a rapporté.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Après, nous verrons, parce que ce sera un peu comme le PPIF.

**M. GUYEN.**- Absolument.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Il faut dire aussi que beaucoup de choses sont éligibles au fonds vert.

**M. GUYEN.**- D'ailleurs, je ne sais pas comment ils feront pour faire le tri.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Oui, je voudrais bien savoir aussi. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

**Mme ZEHAF.-** Je profite de ce qu'Yves GUYEN vient de dire par rapport à l'éclairage public pour vous apporter une réponse, Monsieur FAGAUT, sur l'extinction de l'éclairage public en milieu urbain. Nous avons procédé progressivement sur plusieurs quartiers, La Chapelle-des-Buis, Velotte, Chaudanne, après les Prés-de-Vaux, Bregille, le Point du Jour, les Montboucons et les Tilleroyes. À ce jour, nous n'avons reçu aucun courrier. Nous avons juste reçu un courrier d'une personne des Fontenottes qui se demandait pourquoi elle n'avait pas d'éclairage public dans sa rue. En effet, nous n'étions pas sur la même armoire que le projet d'extinction dans sa rue et nous avons eu un courrier. Généralement, lorsque des choses ne vont pas, nous recevons tout de suite des courriers, les usagers savent venir vers nous et nous trouver pour faire des remarques. Cependant, nous n'en avons eu aucune à ce jour.

**M. GUYEN.-** Marie, il me semble aussi que nous avons eu une remarque d'une personne qui voyait l'éclairage public éteint, mais pas devant chez lui.

**Mme ZEHAF.-** C'est ce que je viens de dire. La Fontenotte, c'est juste derrière la Mouillière. Comme c'était en bas de Bregille, elle ne dépendait pas de la même armoire.

**M. GUYEN.-** Oui, parce qu'elle était inquiète qu'on laisse la lumière allumée.

**Mme ZEHAF.-** En même temps, dans la mesure où nous visons une sobriété énergétique, vu les coûts, je pense que nous serons contents d'avoir fait quelques économies. L'éclairage public est éteint entre 23h et 5h, heures qui ne sont pas inacceptables pour les usagers.

**M. FELT.-** Yves, j'ai une remarque. Nous attendons toujours que l'on équipe nos armoires. Depuis novembre, nous avons voté l'extinction de 23h à 6h. Or, aujourd'hui, rien n'est éteint.

**M. GUYEN.-** Nous ferons la demande. Nous devons avoir une réunion la semaine prochaine sur les réseaux d'éclairage public avec les services. Nous ferons un point sur ce sujet.

**M. FELT.-** On fait des réunions publiques, on sensibilise les administrés et le retour est négatif.

**M. GUYEN.-** Je crois bien que c'est parce que tu as des caméras et on ne peut pas éteindre comme cela, ces caméras étant sur l'éclairage public pour se recharger. Je sais que les caméras ne fonctionnent pas chez Marcel pour l'instant. Cela me permettait de le dire.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 36 - Validation du programme de requalification et de création de voiries
--

**M. GUYEN.-** C'est le deuxième rapport sur la voirie, sur le programme de requalification et de création. Ce dispositif date de 2018 bien évidemment. Il est notamment défini un dispositif de validation par le Bureau du programme de requalification, c'est-à-dire que des communes ont exprimé leurs besoins, mais le Bureau et le Conseil Communautaire valident le programme que nous allons vous proposer.

Dans le cadre des communes périurbaines, un fonds de concours sera demandé aux communes par Grand Besançon Métropole dans la limite des pourcentages fixés par délibération du 10 novembre 2021 de 16,5 % à 50 %. Ces pourcentages seront appliqués sur le montant hors taxes de l'opération, déduction faite des subventions. Ces fonds de concours donneront lieu à délibération conjointe pour l'établissement d'une convention. S'agissant des travaux à exécuter, vous avez la liste qui concerne 14 communes. Nous avons mobilisé également 30 000 € TTC pour engager ou poursuivre des études afin de préparer la programmation et la réalisation d'opérations dans les années futures. Ce crédit pourra notamment permettre les études sur plusieurs communes importantes.

Il est précisé, qu'à ce jour, la liste des opérations souhaitées par les communes représente un montant estimé entre 8 à 10 M€. Je rappelle que l'enveloppe est de 2,6 M€. Comme vous le voyez, nous avons fait déjà des choix, mais chacun est concerné et bien évidemment informé.

S'agissant de la Ville de Besançon, 8 opérations, dont vous avez la liste dans votre dossier, sont retenues pour un montant de 3,6 M€, contre 2 840 000 € pour les communes périurbaines.

Avez-vous des questions ? Monsieur FAGAUT.

**M. FAGAUT.-** Merci, Yves. Vous vous doutez bien que sur ce rapport, encore une fois, je vais refaire une intervention habituelle. Nous ne pouvons pas cautionner ce qui se passe sur le secteur bisontin, parce que nous sommes informés de pas grand-chose, voire de rien. Avec les requalifications, terme à la mode aujourd'hui, comme je l'ai dit tout à l'heure, on vient scléroser, bunkeriser Besançon. Cela a des conséquences inévitablement pour les habitants bisontins, comme pour les grands bisontins et pour les riverains. Aujourd'hui, on en arrive même à faire, malheureusement, à notre grand regret, la une du journal télévisé de TF1.

Nous ne cautionnons donc pas cette façon de faire, parce que dans la requalification, nous ne savons pas exactement ce qui est matérialisé et développé. Nous pouvons nous douter pour la rue Ampère. Nous avons eu l'exemple avec les rues Midol, Charles Weiss et la rue de Trépillot. Nous nous doutons bien que derrière, vous allez vous inscrire dans cette continuité sur la rue Ampère et je pourrais parler aussi des autres rues. C'est donc impossible pour nous de voter cela, car, comme je l'ai dit, c'est à contresens de ce qui peut être développé et attendu par les bisontins et les grands bisontins notamment, qui nous le relaient au quotidien.

**Mme ZEHAF.-** Pour moi, la requalification n'est pas une « bunkérisation ». Il s'agit plutôt de permettre à chaque mode de déplacement d'y trouver sa place. Nous permettons ainsi aux voitures de circuler, mais nous le permettons aussi aux cyclistes et aux piétons. Nous maintenons aussi une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Dans le même temps, nous végétalisons et nous plantons des arbres pour notre avenir et pour préserver nos îlots de fraîcheur dans l'avenir qui nous attend.

**M. FELT.-** Et j'ajoute que l'on va chercher les fournitures à Paris.

**M. GUYEN.-** Pour répondre, le programme que je viens de présenter est demandé par la Ville de Besançon. D'où la réponse de Marie ZEHAF. En ce qui nous concerne, nous ne faisons qu'enregistrer et passer, si c'est validé, à la consultation et à la réalisation des travaux.

**M. FAGAUT.-** Yves, tu connais ma réponse par rapport à cela sur ce sujet. À aucun moment, cela n'a été présenté clairement en réunion de secteur, puisque la réunion de secteur de Besançon – nous en avons eu une le 28 août l'année dernière – n'est rien d'autre que celle de la majorité. Encore une fois, et un peu à l'instar de ce qui se fait à la conférence des maires, cela exclut, de fait, un certain nombre d'élus. C'est là où je ne partage pas forcément ce que tu évoques. Nous ne sommes pas ici simplement une zone d'enregistrement, puisque le vote se fait bien ici, en Conseil Communautaire. Tu as toute latitude, comme l'ensemble des 123 conseillers communautaires ici présents, de voter contre. Ce n'est pas parce que la Ville de Besançon a dit que, que derrière, nous devons obligatoirement valider en l'état, fermer le ban, et « circulez, il n'y a rien à voir ». C'est la raison pour laquelle je ne partage pas.

Tu me dis « on amène un projet. C'est bisontin, la Ville de Besançon l'a demandé ». Et alors ? Le vote démocratique est bien au sein du Conseil Communautaire. Aujourd'hui, notre groupe ne votera pas ce rapport. Il faut quand même bien dire que c'est la fermeture du pont de la République, les rues Midol, Weiss, Ampère, la rue de Trépillot. Pour tous ces éléments, nous ne participons pas au vote, puisque nous votons contre, mais c'est bien ici collectivement que nous venons – malheureusement, Madame ZEHAF, je reprends mon terme – bunkeriser, puisque même vous, vous m'avez dit « on va peut-être voir sur la rue du Clos Munier pour rechanger de sens ». Cela veut bien dire qu'à un moment donné, vous vous êtes « plantée ». Lorsque TF1 débarque et va voir l'ensemble des riverains...

Madame la Présidente, ce n'est pas seulement une personne qui se plaint, mais ce sont des milliers de personnes qui se plaignent aujourd'hui par rapport à tout cela. Nous venons donc dire ici, et c'est quand même bien ici, au sein du Conseil Communautaire, que le vote s'opère.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je vous propose de le dire et nous devons avoir cette discussion en Conseil Municipal. Je vous invite à venir à la réunion de secteur qui aura lieu le 13 mars prochain.

Je soumets au vote. Qui s'oppose ? Je compte 10 oppositions. Qui s'abstient ? Je compte 3 abstentions. Je vous remercie.

Rapport n° 37 - Validation du programme de gros entretien et de renouvellement (GER)

**M. GUYEN.-** Dans le cadre des GER, GBM assure intégralement la mission dans une logique de programmation ascendante. Le budget communautaire est réparti en 8 enveloppes sectorielles, dont la répartition, la coordination et la priorisation émanent des comités de secteur, avec l'aide du technicien de secteur. Chaque commune a été sollicitée et rencontrée au mois de novembre. Certaines communes proposent un fonds de concours supplémentaire en complément de la programmation décidée par le secteur pour des demandes de surqualité par rapport à l'existant ou pour augmenter le périmètre du tronçon de rue retenu, et dans la limite de 50 % du montant hors taxes de l'opération concernée.

S'agissant des secteurs, ce sont :

- 11 opérations pour le secteur de la Dame Blanche,
- 20 opérations pour le secteur Est,
- 13 opérations pour le secteur Nord, plus 2 sur zones d'activités,
- 21 opérations pour le secteur Ouest, plus 1 sur zones d'activités,
- 26 opérations pour le secteur du Plateau,
- 9 opérations pour le secteur Saint-vitois,
- 18 opérations pour le secteur Sud-Ouest, plus 3 sur zones d'activités,
- 23 opérations pour le secteur de Besançon.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 38 - Réalisation d'une voie cyclable entre Pirey et Besançon - Demande de subventions

**M. GUYEN.-** Le présent rapport a pour objet de confirmer la réalisation d'une liaison cyclable permettant de relier la commune de Pirey à Besançon.

En termes de contexte, le schéma cyclable du Grand Besançon est en cours de révision ; il permettra de développer la pratique cyclable en agissant sur l'ensemble du système vélo suivant 5 actions :

- encourager la pratique cyclable par la réalisation d'aménagements cyclables structurants,
- développer le stationnement cyclable,
- proposer une nouvelle offre de location de vélo moyenne et longue durée,
- informer, communiquer et sensibiliser,
- suivre et évaluer la mise en œuvre.

S'agissant de l'itinéraire cyclable entre Pirey et Besançon, cet aménagement consiste en la création d'une voie verte le long de la RD 70 sur le tronçon Pirey-Besançon, c'est-à-dire entre le grand rond-point de Pirey en direction de Pouilley-les-Vignes et en revenant sur Besançon, jusqu'au rond-point de la clinique Saint-Vincent, avec une voie partagée chemin des Écoles des Tilleroyes.

Il s'accompagne notamment :

- d'un aménagement permettant de franchir le giratoire desservant les RD 70/RD 75,
- d'un aménagement du chemin des Écoles des Tilleroyes (commune de Besançon).

L'estimation du projet s'établit à 800 000 €, soit :

- 220 000 € pour GBM,
- 100 000 € pour le département du Doubs,
- 240 000 € pour l'État,
- 240 000 € pour la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis. J'espère que tout le monde versera son obole.

Je crois que Pierre-Charles HENRY avait une question.

**M. HENRY.-** Oui. Merci, Yves. Par rapport à ce tracé, vous n'êtes pas sans savoir que dans ce périmètre, notamment la partie de cette voie cyclable à la fin, vous avez quand même de nombreux

cabinets médicaux, tout le centre médical de Château Galland avec tous les praticiens qui exercent en face de la clinique Saint-Vincent, l'accès au premier rond-point avec toute la zone de Ribeïrou, et le chemin qui passe dans la piste cyclable correspond à la voie de sortie de nos cabinets. J'ai été étonné d'apprendre qu'il y avait ce nouveau schéma directeur par simplement un appel des personnels de GBM en demandant si certains médecins étaient au courant ou étaient intéressés pour participer. Comme d'habitude, comme pouvait l'évoquer Monsieur FAGAUT, nous sommes toujours les derniers informés.

Je ne remets pas en cause le fait qu'il y ait des voies cyclables et des voies vertes, ce qui est tout à fait louable dans la période actuelle, mais ce serait bien que nous ayons une concertation, d'autant plus que vous êtes dans une zone d'accès médical. Vous n'êtes pas sans savoir que l'accès du chemin des Tilleroyes est très compliqué aux heures de pointe. Il y a des flux d'environ 300 à 400 voitures/jour sur le parking du centre médical de Château Galland. Le problème est que l'on risque de rajouter des « bouchons » aux « bouchons ». Je peux vous communiquer l'avis de mes différents collègues, et néanmoins colocataires de cette structure. Nous aimerions avoir une réunion d'information et être dorénavant concertés dans la réalisation de ces projets, sachant que c'est une zone médicale, avec une forte densité de médecins, d'activités et d'accès à la clinique Saint-Vincent. Merci.

**Mme ZEHAF.-** Effectivement, nous avons bien identifié cette zone. C'est pour cela, je pense, que vous avez été interrogés. Il est fort possible que nous puissions organiser une réunion d'information pour que vous puissiez nous faire part de vos remarques, parce qu'il est nécessaire pour les services d'avoir toutes les informations.

**M. GUYEN.-** Je souligne, Pierre-Charles, qu'aujourd'hui, c'est une prévision de réalisation. Pour l'instant, nous ne sommes pas dans la phase de consultation. Nous devons voir aujourd'hui comment procéder pour relier le rond-point de Pirey au rond-point de la clinique Saint-Vincent, avec les problématiques que nous avons de la rue Madeleine Brès, bien évidemment, du chemin du Sanatorium qui descend et de la sortie des cabinets médicaux là où tu exerces. L'idée aujourd'hui est d'en parler, de regarder la faisabilité, plusieurs scénarios étant envisageables, par exemple rester sur la RD 70, ou de passer sous le chemin latéral un peu en contrebas, de passer également vers le centre Pierre Croppet. Rien n'est figé pour l'instant. Nous sommes dans la phase d'études. Dès que nous aurons pressenti un scénario, nous viendrons faire une réunion publique pour faire une présentation. Néanmoins, je prends note. Il y aura une réunion publique.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

**M. BOUSSET.-** Je me devais de faire une intervention, puisque nous avons eu une réunion commune à Pirey avec mon collègue voisin. On nous a présenté ce projet comme étant la première phase, mais je rappelle que du rond-point de Pirey jusqu'à Pouilley-les-Vignes, une deuxième phase est prévue. J'espère qu'elle ne restera pas lettre morte. Je vous rappelle simplement que j'ai de nombreuses demandes d'habitants de Pouilley et des environs (Pelousey) qui souhaitent se rendre à Besançon à vélo. Ce projet est très important pour nous. Je vous rappelle pour finir que Pouilley-les-Vignes est traversée par 14 000 véhicules/jour. Si nous pouvions « réduire la facture » par l'installation de cette piste cyclable, cela nous irait très bien.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci pour ce témoignage. Très clairement, je pense que nous avons des demandes de toutes les communes, et je ne pense pas que nous bunkerisons le Grand Besançon. Cela étant, c'est vraiment une demande extrêmement forte et importante. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous sommes sur un budget qui se veut ambitieux, et pourtant, nous n'allons pas aussi vite que ce que les uns et les autres souhaiteraient. C'est vrai que c'est une très forte demande qui peut répondre à de nombreux enjeux comme celui du climat, celui du pouvoir d'achat, et même de santé publique et de santé pour la personne à partir du moment où elle circule sur des pistes cyclables sécurisées et faciles. Oui, c'est une très grosse demande que nous avons sur toutes les pénétrantes d'entrée. Je pense aussi à l'entrée Thise-Besançon. Nous avons effectivement de nombreux axes qui nécessitent de regarder comment envisager cette circulation. Merci pour ce témoignage.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**M. CROIZIER.-** Je vais faire un commentaire non pas sur la voie cyclable entre Pirey et Besançon, mais sur celle de la rue Brabant, juste avant la bretelle d'accélération qui va sur la rue de Dole. Je pense qu'un jour, il y aura un accident grave. Je vous demande donc de bien regarder cette zone sur le secteur

de Planoise. Il n'y a jamais de vélo quand je passe, mais cela me fait peur. Je trouve que cette zone risque d'être très accidentogène et nous devons peut-être attirer l'attention par de la signalisation. Je ne sais pas, je ne suis pas spécialiste, ce n'est pas mon rôle de le dire, mais je tenais à le signaler.

**M. GUYEN.-** C'est noté.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Cette discussion m'inspire une chose. En réalité, si nous regardons la société, elle est parfois étonnante dans ses choix. Comme vous le disiez, notre objectif aujourd'hui est de redonner sa place à tous les modes de déplacement. En revanche, nous pourrions nous dire, dans un autre monde peut-être, que si nous étions tous très respectueux du Code de la route, nous n'aurions pas à mettre des millions et des millions d'euros pour faire en sorte que ces différents flux soient séparés. Je le dis, parce que l'on n'intériorise pas le fait que, lorsque l'on met en place une piste cyclable, c'est parce que le code de la route n'est pas respecté. Du coup, pour pallier cela, on y met des millions d'euros. C'est une vraie question. Ce sont des choix. On pourrait essayer de ralentir près des écoles. C'est aussi toute l'organisation des parkings.

Parfois, on se dit qu'on s'inquiète de l'argent public dépensé de façon judicieuse ou non, mais quelle responsabilité avons-nous à investir dans de tels équipements ! Je tenais quand même à le dire, parce que je crois que si l'on cumulait les pistes cyclables, les ralentisseurs pour sécuriser les enfants ou d'autres éléments, je peux vous assurer que nous aurions des milliards d'euros disponibles pour faire autre chose. Le code de la route devrait être dans notre ADN, mais visiblement, ce n'est pas le cas.

Je sou mets ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 1 abstention. Merci.

Rapport n° 39 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil, d'éclairage public et de télécommunications - Rue des Lucelles à Montfaucon

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il besoin de précisions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 40 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil, d'éclairage public et de télécommunications - Route de la gare à Larnod

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 41 - Avenant n° 9 au marché de mise à disposition, installation, maintenance et nettoyage de mobiliers urbains d'information et de publicité, d'abris destinés aux usagers en déplacement et de stations vélos

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

#### **Commission n° 06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations**

Rapport n° 42 - Commune d'Osselle-Routelle - Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) Prescription de la procédure et définition des modalités de concertation

**M. LAROPPE.-** Nous avons une révision allégée du Plan Local d'Urbanisme pour permettre une construction. Il y a donc un décalage en zone U du recul par rapport au boisement. Je ne sais pas s'il y a des questions ou des remarques.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** S'il n'y a pas de commentaires, je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 43 - Commune de Besançon - Rue du Barlot  
Création d'une zone de Projet Urbain Partenarial (PUP)

**M. LAROPPE.-** Ce PUP a été évoqué en début de séance sur la rue de Barlot. Un projet de plusieurs dizaines de logements est développé avec Néolia sur cette rue. Comme évoqué en début de séance, nous mettons en place un PUP pour la requalification de la rue. Pour les personnes qui connaissent cette rue, elle est assez dégradée pour différentes raisons. Historiquement, il y avait le groupe Antolin. Des gros camions passaient régulièrement, ce qui fait que la rue est bien abimée. Étant donné qu'un nouveau lotissement va se développer, nous requalifions la rue pour faire en sorte qu'elle soit de meilleure qualité pour les nouveaux riverains qui viendront y vivre et pour le quartier dans son ensemble. À l'heure actuelle, pour répondre aux questions posées en début de séance, nous n'avons pas plus d'information sur la requalification, le permis de construire du promoteur Néolia, comme évoqué dans le dossier, n'étant même pas encore déposé pour l'instant. Le travail sur la requalification est donc à venir. Nous n'avons donc pas plus d'information à donner sur ce point.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Je compte 10 oppositions. Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 44 - Convention pluriannuelle 2023-2025 et programme de travail 2023 avec  
l'Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AUDAB)

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des demandes de précision ? Sinon, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 46 - Motion pour un moratoire sur la non-éligibilité des terrains sportifs au Fonds de  
Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il est maintenant question d'une motion. La parole est à Gabriel BAULIEU.

**M. BAULIEU.-** Nous revenons effectivement sur une question financière à caractère fiscal très prononcé. Le parlementaire qui est dans la salle sera plus directement destinataire de notre appel. Si je peux ajouter une touche personnelle, j'aurais été plus exigeant qu'un simple moratoire, parce que je suis étonné de ce genre de disposition. Je vais vous lire le texte qui vous est proposé et dont vous avez eu communication.

« Avec l'actuelle flambée des prix de l'énergie et le retour de l'inflation, des surcoûts majeurs pèsent sur l'équilibre des budgets de nos collectivités, en fonctionnement et en investissement. Dans ce contexte, les évolutions du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), et en particulier l'automatisation du versement de ce fonds introduite en loi de finances pour 2021, sont de nature à pénaliser les collectivités et remettre en cause le financement de leurs projets, voire l'équilibre de leurs budgets.

En effet, comme le confirme la circulaire préfectorale du 12 octobre 2022, et ce malgré les demandes répétées des collectivités locales depuis 2021, certains comptes qui étaient jusqu'alors éligibles ne le sont plus dans le cadre de l'automatisation. Ainsi, les **dépenses liées à l'aménagement des terrains de sport payées à compter du 1er janvier 2021 n'ouvrent plus droit au versement du FCTVA.**

Sont concernées les dépenses de terrassement, drainage, assainissement des terrains, engazonnement, plantations, maçonneries, etc. Cette exclusion crée des difficultés supplémentaires pour les communes ayant investi et qui comptaient sur cette recette, ou souhaitant investir.

**Aussi, le conseil communautaire souhaite faire part au gouvernement des difficultés liées à l'exclusion de ces dépenses de l'assiette d'éligibilité du FCTVA et demande au moins un moratoire sur la non-éligibilité des terrains sportifs au FCTVA, en soutien à l'investissement des collectivités. »**

C'est vrai que sur le fond, nous ne comprenons pas le dispositif, puisque le principe même est qu'un investissement est réalisé en dehors des investissements alloués. On connaît la règle sur le plan de l'interprétation de la fiscalité du bien-fondé de la TVA et de son payeur final. Là, sur les équipements

collectifs, sportifs, on ne comprend pas. C'est vrai que cela refroidit un peu de voir arriver ce dispositif opérationnel en fin d'année dernière.

Voilà, Présidente. Cette motion est soumise à validation, mais il y a sans doute auparavant une intervention de Laurent CROIZIER.

**M. CROIZIER.-** Merci. J'ai été interpellé sur ce sujet – et je les en remercie – fin novembre 2022 par Yves GUYEN et Jean-Marc BOUSSET au salon des maires à Paris. J'ai relayé cette question en décembre auprès du Préfet, et vous avez tous reçu début janvier un courrier qui confirmait malheureusement la non-éligibilité. De la même façon, j'ai relayée dans la foulée, toujours en décembre, auprès des cabinets de la ministre des sports, du ministre chargé des collectivités territoriales, du ministre du budget, ce que j'estime être à la fois une aberration et un risque de voir des projets d'infrastructures sportives abandonnés particulièrement dans les communes rurales.

Je vous rappelle qu'à l'Assemblée nationale, je suis membre de la commission des affaires culturelles, de l'éducation et du sport. Je suis membre de la mission d'observation de l'organisation des JO. Alors que les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 sont une opportunité de créer une dynamique en faveur de la pratique du sport et de faire de notre pays une grande nation du sport, je trouve que c'est là une totale incohérence. Je peux vous dire qu'en l'état actuel des choses, on nous dit que cette question devrait revenir dans les débats du projet de loi de finances 2024 pour un éventuel rétablissement de l'éligibilité des terrains sportifs au FCTVA. Je reste toutefois prudent. C'est la raison pour laquelle avec mon collègue Éric ALAUZET nous travaillons sur une interpellation dans ce sens, dont nous vous adresserons évidemment la copie. Ce sont typiquement les sujets sur lesquels je vous invite à me solliciter et je reste évidemment à votre disposition.

**M. BAULIEU.-** Notre motion t'apporte ainsi un soutien.

**M. CROIZIER.-** Je vous remercie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Ne croyez pas qu'après le vote de la motion, vous pouvez partir. En effet, j'ai oublié un rapport concernant le pacte pour la jeunesse, qui a été ajouté au dernier moment. Nous y reviendrons pour le voter. Concernant cette motion, s'il n'y a pas d'autre commentaire, je vous propose de la soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 45 - Pacte pour l'émancipation de la jeunesse de Planoise

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Vous avez vu que nous étions ensemble pour faire en sorte d'accompagner cette jeunesse pour éviter qu'elle se laisse entraîner entre autres dans une économie parallèle, mais pas uniquement. Et surtout, c'est une jeunesse pleine d'ingéniosité, d'intérêt et de vitalité. Nous avons donc besoin d'être à côté d'elle.

Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

\* \* \*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** J'ai encore une petite information concernant la signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Doubs. Certains élus ne l'ont pas encore signée. Nous vous demandons de bien vous approcher pour finir de le faire, car nous avons besoin de l'envoyer à la CAF.

S'agissant des autres informations, je vous les enverrai par email. Merci. Bonne soirée.

*La séance est levée à 21h58.*

Le secrétaire de séance,

M. Sébastien COUDRY  
Conseiller Communautaire Délégué



Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

